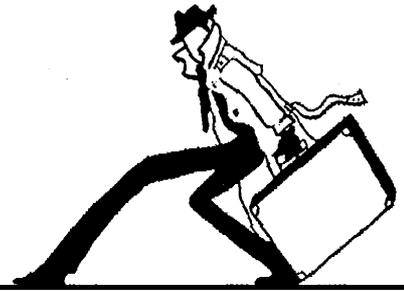


# Billets d'Afrique et d'ailleurs...



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

## Edito

### Dix ans de négation

Organisée par Survie avec les associations Airgrige, la Cimade et l'Obsarm (Observatoire des transferts d'armement), la « Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 » (CEC) a percé beaucoup plus profond que nous ne l'imaginions. Ce numéro de *Billets d'Afrique* lui est presque entièrement consacré, tout en évoquant la situation très périlleuse de la Côte d'Ivoire - ce qui ne nous éloigne peut-être pas tant que ça des travaux de la CEC.

Les résumés, documents et témoignages ici retranscrits ne donneront à nos lecteurs qu'une vision partielle de cette semaine exceptionnelle de combat pour la vérité<sup>1</sup> (cinq jours de session de la CEC, du 22 au 26 mars, et un colloque de haut niveau le 27 mars à l'Assemblée nationale, *Rwanda 1994 : La République française et le génocide*). Outre les présentations plus étoffées déjà proposées sur le site de la CEC<sup>2</sup>, nous allons progressivement rendre disponibles des restitutions écrites, sonores et filmées de ce travail considérable.

Un travail que nous nous préparons d'ailleurs à continuer, si possible avec davantage de partenaires, tant il devient clair que notre République a commis au Rwanda le pire de ses crimes du siècle dernier (elle en commit pourtant beaucoup d'horribles, depuis le travail forcé en Afrique centrale jusqu'aux crimes contre l'humanité à Madagascar, en Algérie, au Cameroun, au Congo-Brazzaville, etc. - sans parler des crimes de Vichy, l'anti-République). Une abomination. Enrobée dans une tumeur négatrice.

On nous accusera bien sûr d'être masochistes ou antifrançais à trop vouloir scruter ce passé sordide. Mais peut-on, quand on chérit la vie, quand on aime son pays, accepter que se soit installée au cœur de l'armée et des institutions françaises une logique raciste et manipulatrice, capable de broyer sans ciller un million de vies humaines pour d'obscurs mobiles stratégiques, géopolitiques, ou autres ?

Le monde entier, hors l'Hexagone, savait déjà que la France avait fourni un soutien aux organisateurs du génocide avant, pendant et après ce dernier. La CEC a confirmé cet appui massif, militaire surtout, mais aussi financier, diplomatique et idéologique. Elle a fait apparaître par ailleurs, avec l'aide du récent ouvrage de Patrick de Saint-Exupéry<sup>3</sup> et l'expertise de Gabriel Périès, que l'engagement français au Rwanda était un nouveau « progrès » de notre doctrine militaire, un perfectionnement des méthodes de la « guerre moderne » (ou « révolutionnaire », ou « psychologique »). Une doctrine forgée durant les guerres d'Indochine et d'Algérie par des colonels français fascistes, éprouvée à Alger et dans les campagnes algériennes, puis au Sud-Vietnam après que nous l'ayons enseignée à la CIA, puis dans les dictatures tortionnaires d'Amérique latine.

Entre-temps, De Gaulle avait écarté de l'État-major les plus excités de ces théoriciens du « contrôle des populations », incapables de penser la politique autrement que comme une dictature à la Orwell. Mais cette « école », qui avait pourtant voulu assassiner le Général, était trop précieuse pour ne pas être récupérée par Foccart, l'homme des basses œuvres du gaullisme : elle a peuplé la Françafrique barbouzarde et inspiré les dictatures policières néocoloniales, elle s'est insinuée dans nombre de guerres civiles africaines. Via les ex-troupes coloniales devenues infanterie de marine et « forces spéciales », cette école, sa doctrine, ses traditions, ses officiers ont reconquis l'État-major dans les années 1980 et séduit François Mitterrand. Dès lors, tout était prêt pour une « guerre totale » au Rwanda.

Beaucoup reste encore à découvrir sur cet engrenage abominable. Mais des témoignages recueillis au Rwanda par la CEC peuvent laisser supposer que des troupes d'élite de l'armée française, ainsi « endoctrinées », auraient directement trempé, lors de l'opération Turquoise, dans les horreurs de la fin du génocide. Ces actes scandaleux méritent à eux seuls une enquête, et il semble que des journalistes s'y mettent. Mais ces crimes-là ne sont que la face visible d'un scandale beaucoup plus énorme : un noyau de « stratèges » français déments maintient depuis une décennie son alliance avec une mouvance génocidaire, en ayant su s'attacher la quasi-totalité de la classe politique - soit qu'elle adhère à leur nostalgie d'empire, soit qu'il la fasse chanter, soit qu'elle ait peur de sa capacité de nuisance.

Ce noyau a trouvé dans quelques médias des relais pour sa propagande, en forme de syllogismes. Le premier mis en place a été celui du « double génocide ». C'est son emploi fin 2003 par Dominique de Villepin (après Juppé, Chirac et Mitterrand en 1994) qui a mis Saint-Exupéry à l'ouvrage. Il s'agit de transformer en « contre-génocide » ou second génocide les crimes de guerre commis en 1994 par l'adversaire du camp génocidaire (le FPR) : la France se retrouve ainsi en chevalier blanc combattant un « génocide », celui du FPR, ce qui permet de faire oublier qu'elle est complice voire coactrice du seul génocide de 1994. À tout le moins, on sème le doute dans les esprits. De la belle œuvre négationniste. Le bombardement de Dresde pour « équilibrer » la Shoah.

Comme ça ne marche plus très bien, on a inventé un syllogisme un peu plus long, ce qui évite d'en voir la grossièreté : l'attentat du 6 avril contre l'avion du président Habyarimana est le signal du déclenchement du génocide / le FPR a commandité l'attentat (une possibilité parmi d'autres, soutenue en tout cas depuis dix ans par ...

1. Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont engagés, sans compter leur temps, dans cette bataille : la somme de leurs engagements gratuits à plus que compensé l'extrême modicité des moyens financiers à notre disposition.

2. <http://www.enquete-citoyenne-rwanda.org>

3. *L'inouvable*, Les arènes, mars 2004. À lire au plus tôt.



les services secrets français) / donc le FPR est responsable du génocide / donc la France qui combat le FPR contre vents et marées n'a jamais cessé d'être la championne de la lutte contre le génocide... Certes, connaître qui a commis l'attentat du 6 avril 1994 est un point d'histoire important. Apparemment, la France et ses Services déploient beaucoup de moyens pour nous informer sur ce sujet : attendons de voir exposés les éléments de cette affaire et de pouvoir juger sur pièces.

Avec nos moyens plus modestes, il nous semble infiniment plus urgent de continuer à chercher pourquoi et

comment nos militaires et nos politiques se sont rendus les complices inavoués d'un génocide, et de contribuer à ce que cette vérité littéralement insupportable soit portée à la connaissance du peuple français. Nos premiers efforts ont concouru déjà à ébrécher l'omertà. Il s'agit maintenant de rompre la digue d'une négation infamante. Nous sommes à cet égard réceptifs à de nouveaux témoignages et de nouveaux soutiens.

François-Xavier Verschave

## Salves

### Côte d'Ivoire : Les faux problèmes et les vraies questions de la paix

La répression violente de la manifestation du 25 mars dernier à Abidjan remet une fois encore au devant de l'actualité internationale la question de la paix dans ce pays, en proie depuis plus d'un an à la plus grave crise de son histoire. Malheureusement, une fois encore, au lieu que ces événements tragiques constituent le déclic pour enfin engager à l'échelle de toute la nation un débat de fond sur les conditions d'une réelle sortie de crise, on s'ingénie dans chacun des camps en conflit à vouloir tirer de ce nouveau contexte le maximum de bénéfice politique.

C'est ainsi qu'on assiste à de vaines et stériles polémiques autour du décompte macabre du nombre de morts survenues lors du « jeudi noir » à Abidjan et des rafles qui ont suivi. Le camp présidentiel tente de minimiser sa gaffe politique dans la gestion de cette affaire en s'en tenant mordicus à trente-sept morts, malgré l'évidence des faits rapportés par des organismes nationaux et internationaux indépendants. Le camp des forces politiques ayant appelé (malgré son interdiction) à cette manifestation du 25 mars, abusivement appelé par certains médias « le camp des pro-marcoussistes », semble s'être engagé dans une surenchère en déclarant tout de go « détenir les preuves » qu'il y a eu cinq cent morts.

Au-delà de cette guerre des chiffres, chacun peut observer que le vrai problème ne réside pas dans le décompte des morts. Car, même si le 25 mars il n'y avait eu qu'un seul mort (de quelque camp qu'il soit), ce serait un mort de trop. Le camp présidentiel, et Laurent Gbagbo plus que tout autre, sait ou devrait savoir que, dans un État de droit digne de ce nom, on ne tire pas sur des manifestants du simple fait qu'ils ont transgressé un décret présidentiel interdisant toute manifestation. De même, les leaders politiques ayant appelé leurs militants à sortir dans la rue malgré l'interdiction de manifester, savaient ou devraient savoir les risques encourus, surtout dans le contexte actuel de tension et de confusion générale.

Notre propos n'est pas tant dans cette circonstance douloureuse de renvoyer dos à dos les protagonistes ivoiriens et de rendre chaque camp responsable de la brusque montée de tension, mais plutôt d'essayer de montrer la responsabilité primordiale qui s'impose à chaque homme et femme politique de ce pays, s'il est vrai que chacun aspire vraiment à la paix. L'attitude du président Laurent Gbagbo qui consiste à dire qu'il est « le seul à appliquer Marcoussis » conduit dans une voie sans issue. De même que le refrain du ministre Guillaume Soro qui fait du président Gbagbo « un homme disqualifié pour diriger le pays » s'est avéré jusque là inopérant. En d'autres termes, aucun camp ne peut appliquer Marcoussis contre l'autre. Ce serait, du reste, un non-sens politique. Les accords de Marcoussis, définissant les principes de la citoyenneté et du choix démocratique en Côte d'Ivoire, ne seront appliqués qu'*ensemble*, en tenant compte des intérêts de chaque camp et surtout de ceux du pays tout entier. Accepter Marcoussis (comme le clament sur tous les tons et quasi quotidiennement les protagonistes ivoiriens) ne suppose-t-il pas et n'implique-t-il pas qu'on commence par accepter l'autre, tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit ?

Chacun conviendra que cette démarche d'acceptation mutuelle entre les protagonistes ivoiriens est une des conditions primordiales pour aller vers la paix. Mais elle n'est pas la seule. Deux autres conditions semblent tout autant indispensables pour asseoir une paix véritable en Côte d'Ivoire et plus globalement dans la sous-région ouest-africaine : l'une dépend du pouvoir politique français (qui fut le principal artisan des accords de Marcoussis, après avoir joué avec le feu) et l'autre de l'opinion démocratique internationale (notamment française).

Le pouvoir politique français, notamment le locataire de l'Élysée Jacques Chirac, devrait clarifier une fois pour toute son objectif immédiat dans ce pays : veut-il seulement la stabilité pour continuer d'y garantir (malgré tout) les intérêts hexagonaux, ou veut-il la paix véritable ? Cette question en appelle

deux autres : est-ce vraiment contribuer à ramener la paix que d'organiser et avaliser la mainmise quasi exclusive des entreprises françaises sur l'économie ivoirienne ? S'il est louable de condamner avec force les dérives en cours et d'en appeler à l'arbitrage de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU pour faire la lumière sur les récents massacres, le temps n'est-il pas également venu de faire la lumière sur l'ingérence française dans la vie économique de ce pays ?

C'est bien connu, l'opinion internationale peut grandement contribuer à calmer les esprits en Côte d'Ivoire, en assumant son rôle de vigie et de sentinelle de la paix. En France, l'appel de Survie lancé au tout début de la crise ivoirienne avait recueilli un large soutien auprès de nombreux acteurs de l'opinion démocratique. Cet élan initial ne demande-t-il pas à être ravivé et maintenu dans la durée, au regard d'une situation redevenue très périlleuse ? [SMS]

### Le naufrage d'Azali

Après que notre ami Almamy Wane ait traité le naufrage du Joola comme une métaphore de l'échec du régime de Wade (*Le Sénégal entre deux naufrages, le Joola et l'alternance*, L'Harmattan 2003), nous ne pouvons qu'être frappés par la débâcle électorale du régime du colonel Azali aux Comores. Les autorités ont été gravement mises en cause pour avoir laissé partir le ferry *Le Samson* (sous pavillon comorien) en état de surcharge alors qu'un cyclone était annoncé. Son naufrage prévisible dans la nuit du 7 au 8 mars au large de Madagascar aura sans doute contribué au rejet d'un pouvoir qui, bien que n'ayant jamais acquis de légitimité démocratique (le putschiste Azali a conservé la présidence de l'Union des Comores par des élections truquées), est toujours à la tête de l'État. Mais l'illustre « sanction » qu'il vient de recevoir aux élections locales le place de facto en situation de quasi cohabitation. Toute ressemblance, coïncidence, etc. [PC]



# Commission d'enquête citoyenne

## sur le rôle de la France durant le génocide des Tutsi au RWANDA en 1994

### Introduction

**Géraud de Geouffre DE LA PRADELLE,**  
juriste, Président de la Commission d'enquête citoyenne

« [Ceci est] une "Commission d'enquête citoyenne" parce que nous n'avons aucun mandat particulier. Nous sommes de simples citoyens dans une démocratie, et nous avons constaté – tout le monde a d'ailleurs pu constater – qu'on ne nous avait pas dit toute la vérité. Non pas tellement sur ce génocide, mais sur le comportement des autorités qui nous gouvernent et qui nous représentent. Il y a fortes présomptions de complicités – à la fois politiques, diplomatiques, militaires –, et nous considérons qu'en tant que citoyens nous devons mettre à la disposition de nos concitoyens, qui ont les mêmes responsabilités démocratiques que nous, une information qui leur a été refusée, au moins en partie, jusqu'à présent. Par conséquent, nous devons entendre des témoignages et recueillir des éléments d'information, à destination de gens qui en feront un usage essentiellement politique. Ils porteront un jugement, comme nous serons amenés à le faire, qui sera fondamentalement moral et politique, même s'il y a des dimensions spécifiquement juridiques dans les événements que nous allons examiner. Il s'agit en effet fondamentalement d'un génocide. Un génocide, ça n'est pas n'importe quel "gros massacre". Et si nous nous permettons de dire qu'il y a eu génocide au Rwanda, ça n'est pas simplement parce que ça crève les yeux, au vu des informations qu'on a pu réunir, mais c'est aussi parce que les instances compétentes pour en décider l'ont, si j'ose dire, "diagnostiquer". Il y a une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies [...] qui institue un Tribunal international devant lequel comparaissent des personnes qui sont inculpées de complicité de génocide [...]. Nous ne sommes pas un tribunal : nous ne faisons comparaître aucun suspect, nous n'entendons pas prononcer de peine, ni attribuer des dommages et intérêts. [...] Cela dit, les faits que nous aurons réunis auront à peu près inévitablement une signification judiciaire et pourront être, le cas échéant, utilisés dans le cadre de procédures. Maintenant, il appartient aux victimes de saisir les tribunaux compétents et il appartient aussi aux Parquets de faire leur devoir, ce qu'ils ne se bousculent pas pour faire jusqu'à nouvel ordre. [...]

### Au fil des jours et des communiqués...

#### 22 mars : 1<sup>ère</sup> journée consacrée aux présomptions de complicité militaire

Cette journée commence par le **témoignage d'Immaculée Cattier**.

En avril 1991, elle fuit les massacres ethnistes du Nord-Est du Rwanda dans le minibus de religieux canadiens. Le minibus arrive à Ruhengeri, au croisement de la route de Kigali et de la montée vers les volcans.

« Là il y avait une queue de véhicules qui attendait un contrôle. La tension était à vous couper le souffle. De loin j'ai aperçu les autos blindées prêtes à attaquer. Avec comme chauffeurs des militaires blancs. Mes amis canadiens ont chuchoté : "les Français"... Nous avons vu les militaires qui contrôlaient, les miliciens qui tenaient les barrières en agitant les machettes dans tous les sens. Mon vieux protecteur m'a regardé dans le rétroviseur d'un œil qui me rappelait que je devais garder le calme et le sang froid comme le jour où je suis arrivée chez eux sous une pluie de lance et de bambous bien aiguisés.

Les prières ne venaient plus en moi, je me croyais déjà morte. On avançait d'un ou deux mètres après le départ d'une voiture.

Je me suis rendue compte que parmi les militaires il y avait aussi des Français qui demandaient aussi les cartes d'identités des Rwandais où figurait la mention "hutu, tutsi, twa". Les Tutsi se faisaient sortir de la voiture et les militaires français les remettaient aux mains des miliciens agacés qui les coupaient à coups de machettes et les jetaient dans une rigole (canalisations d'eau) au bord de la grande route asphaltée de Ruhengeri-Kigali. Après le couvre-feu un camion benne de la commune venait charger les cadavres et les mettre je ne sais où (probablement dans une des fosses communes que la FIDH a découvert en janvier-février 93 dans la commune Kigombe-Ruhengeri).

Malgré les consignes des frères de faire semblant de ne rien craindre, j'ai tout de même jeté un coup d'œil dans le rétroviseur de notre Hiace-minibus pour voir ce qui se passait dans d'autres voitures et j'ai vu un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin de la nôtre et après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite devant ces voitures à le frapper, de leurs machettes et de toutes autres armes comme Ntampogano (gourdins) qu'ils avaient pour le jeter après dans la rigole (tout cela vite fait pour s'attaquer aux suivants).

Quand j'ai vu cela j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps qui gisaient sans bruit (ils meurent tous sans bruit). J'ai fermé mes yeux, notre moteur a tourné longtemps sans s'arrêter, et j'ai compris que nous avions eu l'autorisation de partir sans perte puisque j'étais la seule à être visée. Personne de notre voiture n'a commenté ce qui s'est passé, juste le frère directeur qui a demandé une petite prière dans nos cœurs pour ces gens qui se faisaient tuer. »

La Commission s'est aussi penchée sur la coopération continuée de l'armée française avec l'armée qui encadrait le génocide, pendant et après le génocide. Elle a rapproché cela des **doctrines militaires** de contrôle des populations enseignées depuis un demi-siècle à l'École de Guerre française, où ont été formés nombre de hauts gradés des régimes tortionnaires latino-américains, puis l'orchestrateur présumé du génocide rwandais, le colonel Théoneste Bagosora.

En fin de journée, deux **témoignages filmés**, d'un survivant des collines de Bisesero et d'un milicien, ont fourni des indications concordantes (d'une gravité sans précédent, et dont la vérification est incontournable) sur l'implication de militaires français de l'opération Turquoise dans le massacre d'une partie des survivants. Dans le délai de trois jours entre la découverte de plusieurs milliers de rescapés sur ces collines et le sauvetage de 800 survivants, sous la pression de journalistes, des soldats français et leurs hélicoptères auraient piégé une partie des survivants en leur promettant de l'aide puis en laissant les miliciens venir les achever.

Ces témoignages font partie d'un ensemble, projeté à chaque fin de journée de la Commission d'enquête citoyenne (CEC). Ils méritent une vérification et des enquêtes complémentaires de la part de la justice et des médias.

La CEC n'a pas fait qu'entendre des témoignages parfois bouleversants. Elle a aussi examiné et discuté méthodiquement les pièces d'un abondant dossier et entendu plusieurs experts (Jean-Pierre Chrétien, Alison Des Forges et Gabriel Périès).

#### 23 mars : 2<sup>ème</sup> journée sur les présomptions de complicité militaire

La CEC a considéré le vaste dossier des **fournitures d'armes**, presque entièrement délaissé par le rapport de la



Mission d'information parlementaire de 1998 (sauf quelques documents en annexe, que lui a fournis Patrick de Saint-Exupéry).

Le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé avait admis devant une délégation de Médecins sans frontières n'avoir donné que fin mai l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes au camp du génocide - presque huit semaines après son déclenchement et près de deux semaines après le vote d'un embargo par l'ONU. Fin mai, le génocide avait fait plus de 80 % de ses victimes. Et Alain Juppé suggérait à ses interlocuteurs la possibilité que l'Élysée continue d'organiser des livraisons officielles... D'autres aveux ont été faits de ces fournitures d'armes organisées par la France pendant le génocide : par un conseiller du ministre de la Coopération, Philippe Jehanne, par le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano. François Mitterrand lui-même le laissa entendre à son médecin Bernard Debré.

Ces livraisons fréquentes à Goma, à la frontière du Rwanda, ont eu lieu pendant toute la durée du génocide. Elles se sont poursuivies durant l'été 1994, et même au-delà, à ceux qui venaient d'exterminer un million de personnes. L'examen des fournisseurs, intermédiaires et acheteurs pointe la France ou ses réseaux français - en Afrique du Sud et en Égypte notamment. Le principal acheteur d'armes, le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, a séjourné à Paris et était en contact fréquent avec le pivot de la relation militaire franco-rwandaise, le général Jean-Pierre Huchon.

Surtout, ces armes passaient par l'aéroport de Goma, directement contrôlé par l'armée française entre fin juin et mi-août, ou par des forces zaïroises alliées et supervisées par des militaires français. Dans le premier cas, ces livraisons étaient impossibles sans le consentement français : c'est ce qu'a affirmé le journaliste Franck Johannès, qui avait enquêté sur place à l'époque et qui est venu en témoigner devant la CEC.

La Commission s'est aussi longuement penchée sur le cas du capitaine **Paul Barril** : la Mission parlementaire a négligé de l'entendre, alors qu'il revendique un engagement multiforme dans le camp génocidaire, et que deux spécialistes (Alison Des Forges et Patrick de Saint-Exupéry) font part d'un contrat de 1 200 000 dollars, appelé « Insecticide », pour la formation de commandos dans l'armée du génocide. Or les Tutsi étaient surnommés les « cafards »... La CEC s'est aussi étonnée du rôle considérable en Afrique centrale de ce paramilitaire pseudo-privé, et de son impunité arrogante.

La Commission a constaté la doctrine ethniste d'un certain nombre d'officiers ayant joué un rôle majeur dans l'engagement de la France au Rwanda. Elle a visionné un nouveau **témoignage rwandais** décrivant la complicité de militaires français avec les miliciens avant et pendant le génocide. La CEC n'accrédite pas a priori ces propos. Cependant, elle estime que l'ensemble des témoignages de rescapés et de miliciens repentis qu'elle a recueillis en mars 2004 au Rwanda et qu'elle projette chaque jour à 15h30 mérite une vérification et des enquêtes complémentaires. La France doit faire la lumière sur ces accusations.

### 24 mars : 3<sup>ème</sup> journée, présomptions de complicité financière et diplomatique

La Commission d'enquête citoyenne a examiné des documents recueillis à Kigali par le sénateur belge **Pierre Galand**, qu'elle a longuement auditionné.

La Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, a pu tirer des sommes importantes sur la Banque de France (2 737 119,65 FF en six prélèvements du 30 juin au 1<sup>er</sup> août 1994) et sur la BNP Paris (30 488 140,35 FF en sept prélèvements du 14 au 23 juin). La Commission se demande comment la Banque de France a pu procurer des

moyens financiers (dont 1 500 000 FF le 1<sup>er</sup> août, alors que le Gouvernement responsable du génocide et sa banque avaient quitté le Rwanda depuis un mois) aux auteurs d'un génocide commencé le 7 avril ; comment l'autorité de tutelle de la place financière de Paris a pu ne pas demander de couper les liens financiers avec les autorités génocidaires ; comment la BNP a pu ignorer la portée de ces prélèvements.

La journaliste **Colette Braeckman** a confirmé dans ses travaux que, selon une source sûre, le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), composé de représentants des factions politiques extrémistes et qui allait aussitôt superviser le génocide, aurait été constitué au sein de l'ambassade de France à Kigali, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud.

La France va continuer de reconnaître et d'aider le GIR (qui sera jugé responsable du génocide par le Tribunal pénal international d'Arusha) durant tout le génocide et même jusque mi-juillet 1994 environ, après avoir protégé sa fuite. Le 27 avril 1994, 20 jours après le début du génocide, elle a accueilli à l'Élysée, au Quai d'Orsay et, semble-t-il, à Matignon, le ministre des Affaires étrangères du GIR Jérôme Bicamumpaka, accompagné d'un leader réputé pour son fanatisme - ce malgré les avertissements d'importantes organisations des droits de l'Homme, qui ont mis en garde l'exécutif français contre la caution ainsi apportée aux autorités en train d'administrer le génocide. Ceci a été confirmé par l'avocat et militant des droits de l'Homme bruxellois, Eric Gillet.

L'Élysée, qui disposait d'une grande influence sur le GIR, ne s'en est guère servi pour l'inciter à cesser les massacres. Le président de la République, selon **Patrick de Saint-Exupéry**, et son Monsieur Afrique Bruno Delaye, selon **Alison Des Forges**, auraient tenu des propos marquant une indifférence quasi totale devant le fait qu'un génocide était en train de se commettre en Afrique, comme s'il s'agissait de quelque chose de banal.

Selon Alison Des Forges, la représentation française à l'ONU, en bons termes avec celle du GIR, aurait mobilisé son influence et ses relations au siège des Nations unies pour infléchir l'information du Conseil de sécurité, favorisant la perception d'un conflit armé plutôt que celle du génocide en cours. Une telle présentation a été celle proposée pendant plusieurs semaines par le Secrétariat général. Elle a concouru à limiter et à retarder les réactions internationales contre le génocide.

### 5 mars : 4<sup>ème</sup> journée, rôle des médias et de l'idéologie

La Commission d'enquête citoyenne a examiné l'attitude de la presse française durant le génocide, les influences qu'elle a subies ou contre lesquelles elle a résisté. **Annie Faure**, médecin au Rwanda en 1994, et **Yves Ternon**, historien, ont scruté l'intégralité des articles de *Figaro*, du *Monde*, de *La Croix* d'avril à juin 1994, la plupart des articles de *Libération* et de larges extraits de *L'Humanité*. Ils ont aussi effectué des sondages plus ou moins importants dans les autres quotidiens et un certain nombre d'hebdomadaires.

Ils ont constaté que la plupart des envoyés spéciaux, saisis par la dimension des massacres, ont après un délai d'adaptation plus ou moins bref tenu à informer librement de ce qu'ils voyaient et entendaient, faisant preuve de courage et de lucidité. Mais assez souvent, la qualité de leurs articles s'est trouvée en porte-à-faux avec les éditoriaux, les encarts, le titrage. Les principaux quotidiens n'ont pas échappé, même pendant l'opération Turquoise, à la contagion du discours ethniste - souvent dans sa version la plus absurde, nilotique et hamite -, alors que, dans les mêmes colonnes, une explication scientifique de la fabrication de l'ethnisme avait parfois été donnée par l'un ou l'autre spécialiste.

S'agissant de l'emploi décisif du mot « génocide », il y a un grand écart entre son apparition le 11 avril dans *Libération*



(quatre jours seulement après le début des massacres) et le 8 juin seulement dans *Le Monde* (où, selon un témoignage, le terme était auparavant censuré). La Commission a salué le travail du premier de ces deux quotidiens, mais aussi de *L'Humanité* et du *Nouvel Observateur*.

Avec l'historien **Jean-Pierre Chrétien**, la CEC a repéré le développement, dès 1993 et jusque après le génocide, des thèmes de propagande distillés par les Services français. Il s'agissait notamment de diaboliser le FPR, ennemi de la France puis du camp génocidaire : ce mouvement était qualifié de « Khmers noirs », muni du plan de conquête d'un « empire himatutsi », etc. La CEC a observé la préparation et la résurgence de la thèse du « double génocide ».

L'attitude de la presse belge a été évoquée avec Colette Braeckman. Elle a aussi confirmé plusieurs points, dont la constitution à l'ambassade de France du gouvernement intérimaire qui allait superviser le génocide (un sujet examiné la veille), et le mépris affiché par les officiers français envers leurs homologues rwandais voulant se désolidariser de l'armée génocidaire. Sur la question de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, la journaliste belge, spécialiste du sujet, n'exclut aucune hypothèse mais estime que de forts indices subsistent en faveur d'un coup d'État commandité accompli par le camp des extrémistes Hutu.

**Jean-Christophe Rufin**, qui était conseiller du ministre de la Défense François Léotard, a apporté son témoignage sur la conception de l'opération Turquoise (à examiner vendredi). Il a insisté sur le fait que, pour une partie de l'exécutif, elle comportait une dimension réellement humanitaire, sans exclure que cette dimension ait été englobée dans d'autres objectifs dont il n'était pas informé.

En fin de journée, deux témoignages de rescapés filmés au Rwanda ont, une fois encore, porté de très graves accusations : il s'agit cette fois du camp de rescapés de Nyarushishi, où les soldats français de Turquoise se seraient rendus auteurs ou complices de viols ou de sévices sur la personne de survivants, en connivence avec des miliciens auxquels ils auraient livré régulièrement des victimes. La veille, un ancien chef milicien avait apporté un témoignage concordant.

### 26 mars : 5<sup>ème</sup> journée sur l'opération Turquoise et la hiérarchie des responsabilités

La Commission d'enquête citoyenne a examiné vendredi matin l'opération Turquoise. Les documents rassemblés, les témoignages de Colette Braeckman et Alison Des Forges, les récits des journalistes, dont Patrick de Saint-Exupéry, et les témoignages des rescapés dessinent de cette opération un visage aux antipodes de l'humanitaire officiel : la logique de guerre était dominante, et quand elle a échoué, l'armée française a favorisé, sinon coorganisé, le repli de ses alliés génocidaires vers l'est du Zaïre sous le couvert d'un bouclier humain, la foule conduite et installée dans les camps du Kivu - futur vivier d'une guerre de reconquête. Seul le camp de Kibeho, alimenté en miliciens, a été laissé tel un abcès de fixation en territoire « ennemi ». Un médecin militaire qui entendait exercer son métier s'est fait rabrouer par un officier de Turquoise : « *Tu n'as pas encore compris que ce que nous faisons n'avait rien d'humanitaire ?* »

De même, l'examen détaillé du « sauvetage » des survivants de Bisesero montre que ceux-ci ont été en fait abandonnés aux assauts des miliciens durant trois jours. Un assaut dont un certain nombre de témoins affirment qu'il aurait été favorisé par les manœuvres de militaires français.

Examinant les responsabilités officielles dans la « mise entre parenthèses du génocide », sa subordination à la guerre et aux schémas ethnistes, la Commission a relevé les responsabilités officielles et réelles du président Mitterrand, du chef d'État-major l'amiral Lanxade, des généraux Quesnot et Huchon. Mais elle

s'est aussi interrogée sur le rôle des généraux Jeannou Lacaze et Jean Heinrich, anciens chefs du service Action de la DGSE : le premier se trouvait apparemment au côté du général Huchon à la Mission militaire de la Coopération ; le second, Directeur du Renseignement militaire, aurait fait plus que du renseignement selon un document inédit.

Il a aussi été question du rôle de Jean-Christophe Mitterrand. Un témoin, le journaliste **Gaëtan Sebudandi**, a expliqué comment il avait découvert des liens d'affaires entre le fils de François Mitterrand, le fils du président Habyarimana, Jean-Pierre, et l'homme d'affaires Félicien Kabuga - qui sera la « trésorier » présumé du génocide -, dans une grande propriété agricole près de la frontière ougandaise. Plusieurs autres implications ont été évoquées, mais elles doivent, comme la précédente, être vérifiées à partir des précisions fournies.

La Commission a achevé ses travaux avec la révélation par le journaliste **Mehdi Ba** de l'existence d'une série de documents accablants. Un seul exemple : le 1<sup>er</sup> septembre 1994, un semestre après le début du génocide, une note interne au ministère de la Coopération s'interrogeait sur l'éventuelle fourniture de visas à une liste de 16 personnes, dont certains des hauts responsables du génocide, pour « préparer l'avenir »...

Un nouveau **témoignage du Rwanda**, celui d'une rescapée du camp de Nyarushishi, a été projeté : elle a accusé des militaires de l'opération Turquoise chargés de la garde du camp, de multiples viols et d'avoir livré d'autres rescapés aux miliciens. La Commission a entendu toute la semaine trop de témoignages accablants : la vérité doit être faite à leur sujet.

La Commission d'enquête citoyenne a clôturé sa semaine de travaux en présentant à la presse ses conclusions provisoires.

La Commission n'entend pas en rester là. Ses travaux seront diffusés sous diverses formes (écrit, son, image), ils feront l'objet d'un rapport, et pourront donner lieu à des « compléments d'information ».

La Commission d'enquête citoyenne a été organisée par plusieurs associations (Aircrige, la Cimade, l'Observatoire des transferts d'armements et Survie). Elle a été présidée par le juriste Gérard de la Pradelle. Y ont également participé le docteur Annie Faure, l'avocat Bernard Jouanneau, la juriste Rafaëlle Maison et l'historien Yves Ternon.

### Documents inédits

Voici deux des documents confidentiels que le journaliste Mehdi Ba a pu examiner et recopier et dont il a lu le contenu devant la Commission d'enquête citoyenne le 26 mars :

#### Le Général de Division Huchon Chef de la MMC

Paris, le 05 juillet 1994

MINCOOP  
Mission Militaire de Coopération  
N°002/87/MMC/CDT

Note

À l'attention de Monsieur le Ministre  
Objet : Rwanda. Réévaluation de notre stratégie

[...]

5. En conclusion, j'insiste sur les trois piliers de notre réflexion pour le Rwanda futur :

- La majorité populaire est hutue ;
- Le F.P.R. sera toujours notre adversaire (ennemi ?) car marxiste et totalitaire, donc irrémédiablement opposé à notre culture démocratique et humaniste ;
- Notre objectif politique pour le RWANDA futur intéresse directement les responsables africains. Ils attendent, observent et jugent. Quel est notre projet ?

[tampon + signature]



Notre commentaire : Le général Huchon était le maître d'œuvre de la guerre de la France contre le FPR. L'allié de la France dans cette guerre vient de commettre un génocide. Selon le général, la France doit continuer, avec « la majorité populaire [...] hutue », le conflit contre l'adversaire « marxiste et totalitaire » (dirigé par un général formé aux États-Unis !) pour rassurer les « responsables africains » amis de la France. Manifestement, ces considérations l'emportent sur la commission d'un génocide, un fait secondaire pour notre « culture démocratique et humaniste ».

**Ministère de la Coopération**  
**Le Chargé de mission défense**

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1994

Note

À l'attention du Ministre

Objet : Rwanda. Demandes de visas émanant de l'ex-gouvernement.

Les anciens dirigeants rwandais du Zaïre souhaiteraient qu'un certain nombre d'entre eux puissent bénéficier d'un visa à partir de Kinshasa, afin de pouvoir circuler en Europe.

Une première liste de 16 personnes, ci-jointe, nous a été transmise.

Dans le but de préserver l'avenir, une suite favorable pourrait, peut-être, dans un premier temps, être donnée à quelques-uns d'entre eux.

- 1– Bicumupaka Jérôme
- 2– Ngirumpatse Mathieu
- 3– Kanyarushoke Claver
- 4– Bizimungu Augustin (Général Major)
- 5– Bizimana Jean-Damascène
- 6– Ntamabyariro Agnès
- 7– Karemera Edouard
- 8– Karwera Mutwe Sperancie
- 9– Kabiligi Gratien
- 10– Major Ntabakuze Aloys
- 11– Habimana Cyprien
- 12– Maître Mbonampeka
- 13– Gasana James
- 14– Mbangura Daniel
- 15– Colonel Ntiwirangabo
- 16– Murego Donat

Notre commentaire : Très impliqué dans la fourniture d'armes au camp du génocide, le cabinet du ministre de la Coopération Michel Roussin lui retransmet sans sourciller une demande de visas émanant du gouvernement qui a administré le génocide (le Gouvernement intérimaire rwandais, GIR). Celui qui écrit la note ne peut pas ne pas savoir qu'il y a dans la liste annexée certains des membres du noyau dur du Hutu Power génocidaire, tels Jérôme Bicumupaka, ministre des Affaires étrangères du GIR, Mathieu Ngirumpatse, secrétaire général du parti d'Habyarimana, Augustin Bizimungu, chef de l'armée qui encadrait le génocide et ses adjoints Gratien Kabiligi et Aloys Ntabakuze, etc. Ces cinq personnes, plus le ministre Édouard Karemera ont été ou vont être jugés par le Tribunal pénal international d'Arusha.

**Extraits de l'audition de Gabriel Périès**

**Le lundi 22 mars 2004**

**Gabriel Périès** : « Je suis enseignant-chercheur à l'université d'Évry et j'ai réalisé une thèse de doctorat sur cette fameuse doctrine dite de la "guerre révolutionnaire", qui a émergé au sein de l'armée française. Je m'y suis intéressé parce que je suis latino-américaniste et ce sont surtout les doctrines latino-américaines qui ont été fortement influencées par l'armée française. Disons que je le croyais, jusqu'au moment où je me suis intéressé au cas rwandais.

Les hasards de l'existence m'ont amené à discuter avec Patrick de Saint-Exupéry au moment où il revenait d'Argentine, après être passé par le Rwanda. Il était bouleversé. Lorsqu'il m'a expliqué ce qu'il avait vu au sein de l'opération Turquoise, j'ai été fortement surpris de ce que j'entendais. [...] Lorsque j'ai commencé à regarder de près l'État rwandais, de son origine en 1959 jusqu'à la première attitude génocidaire de 1964, cela correspondait à l'application de la doctrine militaire en question

en Argentine, la première application de la doctrine de la guerre révolutionnaire à l'étranger, sur le territoire latino-américain. [...] Il y avait des analogies, [...] un point commun : l'État se structurait d'une certaine façon. [...] Sur la période 1959-1964, [...] l'État rwandais moderne [...] - disons le début de la Première République - [...] présentait comme caractéristique d'avoir été chapeauté par un officier parachutiste belge [... le colonel Logiest]. Or les Belges participaient aux travaux de l'École de Guerre de Paris pendant la période d'élaboration de cette doctrine. [...] Ils côtoyaient d'ailleurs des officiers de toutes provenances, israéliens, latino-américains, yougoslaves, grecs, espagnols. Disons que la professionnalité militaire était à l'œuvre. [...]

Toute une série d'officiers [...] argentins ont été formés à l'École de Guerre française. Ils ont travaillé ensuite à l'École militaire argentine avec des officiers français directement intégrés aux états-majors argentins. L'État-major argentin, sous la conduite des officiers français, a organisé à partir de 1959 la territorialisation de l'armée argentine. C'est-à-dire l'organisation de l'armée argentine en zones de compétences purement militaires où le militaire en situation d'urgence se substitue à l'autorité civile - dans une organisation très complexe de hiérarchie parallèle, avec des officiers qui se mettent en parallèle des structures civiles. Finalement, en situation, ils éliminent les structures civiles et s'occupent de l'ensemble du territoire : justice, organisation de l'armée, milice d'autodéfense, [...] ce qu'on revoit au Rwanda.

Le processus fondationnel de l'État rwandais suit cet éclatement territorialiste, cette territorialisation des forces armées, à un degré nettement supérieur que celui que vous trouvez en Argentine [...]. On va se retrouver, et c'est le politiste qui parle, devant des structures très similaires, bien sûr sur une surface très limitée au Rwanda, ce qui à mon avis va donner, quand le processus se met en marche, un effet de déflagration assez important.

L'établissement de cette doctrine passe essentiellement par deux axes. Le premier, c'est la théorie de la hiérarchie parallèle du colonel Lacheroy. Il écrit un article dès 1952-1953 en Indochine sur le fait que le Viêt-minh possède une arme : l'organisation. Ce n'est pas une arme lourde, mais c'est une arme totale, qui comporte des réseaux de jeunesse et l'organisation des enfants. Comme dit Lacheroy lui-même, "*De la naissance à la tombe* (et pour les spécialistes du Rwanda, cela évoque pas mal de choses), *le jeune Vietnamien est pris dans ce maillage d'organisations organisant une hiérarchie parallèle*". Jeunesse, femmes, enfants, mobilisation pour le travail, campagnes d'organisation de ce travail... tout cela est organisé par une structure clandestine et Lacheroy finit par dire : "*Il s'agit donc d'une arme qui établit une dictature pure, dure et cruelle*." Ce modèle de hiérarchie parallèle, avec territorialisation, contrôle en surface, etc. va être appliqué en Algérie avec les effets qu'on a connus, auxquels vont s'ajouter les hiérarchies des forces armées elles-mêmes et [...] tout un ensemble [...] de structures de contrôle de la population.

Ce contrôle des populations, de façon forte, ce n'est pas l'œuvre de Lacheroy, mais de Trinquier. [*Le colonel*] Trinquier pense qu'il faut établir un quadrillage très puissant au niveau urbain et que ce quadrillage implique un contrôle chiffré de chaque zone opérationnelle, allant pratiquement jusqu'à la maison. J'ai été très surpris de voir qu'au Rwanda on retrouve cette hiérarchie dans le rapport d'Alison Des Forges, [...] jusqu'au pâté de maisons. Cette organisation [...] en damier, ressemble beaucoup aux hameaux stratégiques que la France avait commencé à établir [*pendant la guerre d'Algérie*] en déplaçant les populations lors des plans Challe [...] pour les isoler du FLN-ALN. À partir de ce moment-là, on pouvait contrôler les populations dans trois types de camps différents, qui allaient jusqu'à des camps d'interrogatoires très poussés et même d'extermination. [...]

Au Rwanda, [...] vont se rajouter à ce modèle [...] de contrôle des populations et d'embrigadement [...] en damier [...] par les



structures de l'État [...] les structures du parti unique, évidemment, avec ses propres systèmes de renseignement et de diffusion, plus ou moins contrôlés en hiérarchie parallèle [...] par des anciens de l'armée, puis par des formateurs français qui vont apporter leur doctrine [...].

Des officiers rwandais [...] sont venus à Paris en 1975 pour réactiver la coopération militaire avec Valéry Giscard d'Estaing. 1974-1975, c'est le retour des officiers français en Argentine. Giscard d'Estaing a été formé par le colonel Lacheroy lorsqu'il était officier de réserve à l'École de Guerre. Avec Michel Poniatowski... [entre autres]. Il sait très bien ce que toute une génération d'officiers a reçu comme formation à l'époque. [...] Bien sûr, le général de Gaulle avait écarté ces officiers. L'on sait le rôle un peu trouble qu'avait joué Giscard au sein des gouvernements gaullistes, comme une sorte de sonnette de l'OAS [...]. C'est pour ça que [...] je ne pense pas que ce soit purement Mitterrand le factotum de cette histoire [...].

Il y a une tradition dans l'État français. Cette tradition subit une éclipse importante à partir de la dissuasion nucléaire, on se débarrasse sur le territoire national de ces grands officiers qui ont fait toutes les guerres [depuis 1939], on les envoie un peu à droite et à gauche : en Afrique, en Amérique latine, aux États-Unis, en Asie du Sud-Est, là où on en a besoin. Ils ont du savoir-faire. Ça se paye bien et puis c'est quelque chose qui est rentable d'un point de vue géopolitique. En Afrique, je crois qu'il y a tout un axe Rwanda, Burundi, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, que l'on voit aujourd'hui assez malmené, avec un processus de fabrication des élites locales militaires qui continue à exister. Et comme c'est la seule doctrine que possède l'armée française, [...] eh bien c'est ce que [les enseignants militaires français] enseignent. [...]

Il semblerait quand même qu'au Rwanda il n'y ait pas eu besoin [...] comme en Algérie de] ces structures qui faisaient disparaître les gens pour avoir du renseignement. [...] Le maillage, le quadrillage est tellement serré. [...] Pour] Lacheroy, ce maillage et la hiérarchie parallèle fonctionnent "en double comptabilité". Dès qu'un élément étranger apparaît, immédiatement on sait où il est, on le situe, parce qu'il y a une structure sur place qui va prévenir la structure du renseignement de la présence de ce corps étranger. Et d'après ce que j'ai lu de ce qui s'est passé au moment du génocide, il y avait cette structure là au Rwanda : on pouvait [...] faire fonctionner l'ennemi Tutsi comme le corps étranger dans le cadre d'une comptabilité en partie double. [...] Je ne pense pas que ça soit forcément Mitterrand [le responsable du regain de ces doctrines militaires]. Je pense que déjà sous le Giscardisme et ses affaires africaines, il y avait une relance de ces doctrines. [...] Bien que M. de Villepin ait dit que les officiers français n'étaient pas [...] impliqués dans les dictatures latino-américaines, surtout les dernières, j'ai le nom des officiers français qui étaient directement intégrés à l'État-major argentin et à l'École de Guerre argentine. La diplomatie essaie encore une fois de minimiser les effets un peu pervers de ces coopérations. [...] »

François-Xavier Verschave : « Vous avez travaillé sur des textes, notamment sur ce qui était enseigné à Arzew pendant la guerre d'Algérie - la doctrine en question - et vous citez un passage qui m'a paru tout à fait éclairant dans cet enseignement courant de l'armée française, c'était l'usage de la peur, voire de la panique pour le contrôle des populations. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? »

GP : « C'est l'école du colonel Lacheroy. Il va y avoir deux écoles de la lutte anti-guérilla et de l'organisation de ce qui va devenir le pouvoir de facto des officiers supérieurs français en Algérie, surtout dans la période Salan. Ce dernier est un colonial, un "Indochinois" comme on dit. Il a remporté des batailles importantes pendant la guerre d'Indochine et il a un lien très étroit [...] avec le général de Lattre et le colonel Beaufre. Lacheroy [se situe dans cette mouvance prestigieuse et] on lui donne la possibilité d'organiser une école, le CIPCG d'Arzew, Centre d'instruction pacification et de contre guérilla. Là, dans une base amphibie [...] on donne des cours à des officiers, des capitaines,

des commandants, c'est-à-dire ceux qui seront colonels plus tard [...] et formeront à leur tour des officiers] pour le Rwanda.

Il s'agit de cours d'action psychologique (de la simple propagande où on s'adresse aux populations amies et neutres), et de cours de guerre psychologique, où l'on s'adresse aux neutres en voie de basculement et à l'ennemi, où l'on provoque des situations particulières pour favoriser l'adhésion des populations aux projets politiques. Un de ces instruments de guerre psychologique, c'est la terreur de masse qui est répertoriée comme moyen. On appelle ça "erreur sociologique", et ce sera appliqué en Argentine. On cible par profession, par zone géographique, par représentant, on cible et on crée un choc, en règle générale par la disparition, par des corps mutilés retrouvés, par des manipulations complexes, un choc dans la population, qui est tétanisée. Parce que, comme ces cours le laissent dire, la peur fait fuir, la peur paralyse et maintient en place ; et comme le dit Lacheroy, lorsque l'on tient un récipient, on peut verser ce que l'on veut dedans. C'est la métaphore de l'homme récipient : lorsqu'il est saisi par la peur, on le tient bien dans le cadre d'une hiérarchie parallèle, on induit de la terreur dedans, la personne se vide et on peut verser le message qu'on veut à l'intérieur. La Radio des Mille collines ressemble beaucoup à cela.

Par ailleurs, l'image du cancrelat reprend celle qui avait été diffusée par les 5<sup>èmes</sup> Bureaux, une hiérarchie intégrée à l'État-major qui va organiser la propagande et ce genre de manipulations. Cela consiste à montrer un fellagha sous la figure d'un cancrelat, d'une sauterelle bizarre en disant : "Voilà, c'est un monstre, il faut l'écraser." C'est un criquet, un cancrelat, des mouches aussi qui sont collées sur du sang séché, ou des loups. Je ne sais pas si la métaphore a été employée au Rwanda, en tous cas celle du cancrelat, de l'insecte, c'est clair. Dès lors, tout est permis.

Ces pratiques renvoient au discours du général de Lattre et du colonel Beaufre au moment où on a inauguré l'École de Guerre en France. C'est un discours de 1946-1947. Nous sommes encore sous l'ébriété de la résistance et de la joie de la liberté découverte, redécouverte. Les officiers supérieurs de Lattre et Beaufre, principalement, disent qu'ils ont perdu la guerre parce qu'il n'y avait aucune doctrine, que l'on doit recomposer l'armée - un peu délégitimée comme structure d'État du fait de la collaboration d'une partie importante de ses membres - [...] et qu'on va chercher une nouvelle doctrine. La nouvelle doctrine qu'on propose à la réflexion, c'est la doctrine de la "guerre totale" de Ludendorff. Une doctrine qui a comme particularité d'être violemment antisémite, évidemment, et de mener à la catastrophe, à la destruction de l'État du fait qu'elle développe un niveau de violence énorme en traquant "l'ennemi de l'intérieur" : les communistes, les socialistes, les anarchistes, etc. tout le monde y passe, mais en même temps les catholiques, bref tout ce qui n'est pas pur, purement allemand.

Sa base, sa cohérence, c'est éviter que l'ennemi n'attaque le front intérieur. Pour cela, il faut créer une cohésion animique du peuple avec son chef, qui est le chef de guerre. Or l'instrument qui va créer cette cohésion animique, c'est la terreur de masse. C'est par la terreur que l'on crée la cohésion de l'État - [...] avec parfois des] périodes de latence entre les phases de déclenchement de la violence d'État totale, où il faut remettre les choses en place pour après repartir de plus belle. Et recommencer la cohésion animique du chef avec son peuple. [...]

La doctrine dite de la guerre révolutionnaire [...] concerne essentiellement la cohésion du front intérieur face à une agression extérieure. Mais en même temps, c'est un moyen de créer un État nouveau, de créer une structure de domination nouvelle, "révolutionnaire" justement (mais avec des guillemets), de relancer la cohésion de la société en cas de guerre civile. [...]

Le Rwanda, c'est une citadelle avancée du dispositif du pré-carré français dans la région. Il a une fonction stratégique : la preuve c'est que, quand ça a claqué, tout l'axe français et belge



a explosé, c'est-à-dire qu'il y a eu un jeu de dominos, du fait que les structures d'État ont toutes fonctionné sous ce système-là. J'ai été surpris au Zaïre de voir que M. Mobutu disait que le Parti doit organiser la vie du citoyen congolais, zaïrois, depuis la naissance jusqu'à sa mort. C'est la phrase de Lacheroy ! [...] »

**FXV** : « [...] Je signale simplement au passage que Jeannou Lacaze était un personnage central de la guerre d'Algérie et qu'il était le conseiller de Mobutu [...]. Une deuxième question : dans vos recherches, vous montrez que la transmission de cette doctrine se situe dans un cadre tout à fait amoral ; il s'agit de professionnels, ces professionnels veulent avoir la meilleure doctrine de guerre possible pour faire face à certaines situations. Ils sont dans une position de concurrence/complicité/rivalité avec les théoriciens des autres armées du monde, ils n'hésitent pas à emprunter à l'ennemi, que ce soit Ho-Chi-Minh, Goebbels ou d'autres, ses meilleures "armes" ; avec tout cela, ils constituent une espèce de *package*, un ensemble doctrinal que, par la suite, ils peuvent avoir envie d'exporter. De même qu'on exporte le *hardware* de la dissuasion nucléaire, on peut aussi vouloir se situer comme les meilleurs dans l'exportation d'un savoir-faire à la pointe des mécanismes de la guerre moderne, où l'objectif est de contrôler une population. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ce processus, qu'on pourrait dire cynique, mais qui n'est pas perçu comme tel du point de vue de ceux qui l'enseignent (il s'agit simplement pour eux d'être les meilleurs dans leur domaine) ? »

**GP** : « Je crois que c'est là la grande difficulté, il faut suspendre son jugement comme on dit, être prudent sur les anathèmes. Ce serait trop facile de faire le jeu des Victoriens de Foucault par rapport à la sexualité, de se voiler la face. On paie nos impôts aussi, donc on est tous un peu responsables de ce qu'on fait. Ces doctrines militaires sont des technologies, qui passent par le savoir-faire organisationnel, par la connaissance - le savoir-faire colonial, la connaissance des populations, de leur fonctionnement, de leurs croyances. Toute une flopée de sociologues ou d'anthropologues coloniaux ont un savoir-faire énorme : un homme comme Servier, sera le créateur des harka en Algérie, il est un superbe directeur du CNRS. Il faut bien se rendre compte qu'on a à faire à des savoir-faire, avec un marché international. Les Britanniques, par exemple, ont une doctrine similaire qui s'appelle le DWEC (District War Executive Council), une structure semi-clandestine qui va à un moment s'appliquer sur la partie défaillante d'un État, en général l'exécutif, évidemment. Ils vont l'appliquer en Malaisie, par exemple, et cela va fortement influencer tous les officiers français qui ont été leurs élèves, comme Aussaresses [...].

Les Français ont leur propre théorie, c'est l'École dite de la "guerre révolutionnaire", [...] qui produit ses systèmes de dictature à la clé, si vous voulez, des structures politico-militaires qui induisent des comportements très violents face à un certain niveau de violence, à un ennemi déjà fortement armé, capable de créer des mouvements et de mobiliser des armements lourds comme c'était le cas du FPR. Ce genre de situation déclenche ces appareils-là.

Les Américains ont une autre doctrine, transmise à l'armée turque par exemple [...] : on va taper par exemple à coup de canons sciés dans une population qui est en train de défilier. Les Français ne font pas ça, les Français réagissent à un niveau supérieur, lorsque la violence est déjà organisée de l'autre côté, lorsqu'il y a des mouvements de troupes, déjà des groupes armés. [...] Patrick de Saint Exupéry a tout à fait raison de mettre l'accent sur ce fait que le FPR représente un risque politico-militaire pour l'État rwandais dans la logique qui est la sienne. La partie obscure de cet État va s'organiser d'un coup, dans une période très brève : [...] là on a affaire à une organisation qui est vraiment une organisation clés en mains. [...] »

**Emmanuel Cattier** : « Cette technologie est "vendue" clés en mains, et l'on a vu à quel point la France est liée à ce qui se passe au Rwanda. Est-ce que le génocide est le fruit induit par cette technologie - comme dirait Gandhi, "*la fin est dans les moyens comme l'arbre est dans la semence*" - ou est-ce qu'il y a

volonté dans cette technologie d'accomplir un génocide ? »

**GP** : « C'est une question très importante. Les Argentins ont parlé pour leur propre histoire de "génocide". Ils ont la sensation d'avoir été "génocidés". C'est-à-dire qu'on a sciemment calibré un type d'ennemi auquel on n'a laissé aucun répit existentiel : la victoire militaire et politico-militaire passe par la destruction existentielle de l'ennemi, il n'y a pas de prisonniers là dedans. On est dans la "guerre totale", qui est sans doute une des doctrines les plus terribles du XX<sup>ème</sup> siècle, qui sera à l'origine de l'opération Barbarossa de Hitler contre l'URSS, toutes ces horreurs que l'Occident a créées. En 1941, ce sont les Allemands, et nous on va reprendre ça dès 1946. Cela pose un problème.

D'un autre côté, est-ce que ce genre de doctrine contient à l'intérieur un processus génocidaire ? Ça contient une destruction de l'État, un éclatement des structures de l'État. Le système de hiérarchie parallèle va se superposer, dans un climat de telle violence que ça ne peut que détruire toutes les structures, y compris les structures administratives, y compris l'organisation de la santé. Tout le monde y participe, tout le monde est impliqué. Après, il n'y a plus de légitimité possible, parce qu'à un moment cette doctrine-là détruit l'État. On a à faire à un vide, et ensuite il est très dur de restructurer. Je pense que les Rwandais le ressentent. Voyez actuellement ce qui se passe au Congo ex-Zaïre. [...] Regardez l'état de déliquescence progressive de l'État de Côte d'Ivoire, où il y a une partition de fait, où une espèce d'anarchie s'installe à la tête de l'État.

On a parlé d'anarchie militaire, parfois, pour l'application de cette doctrine-là. [...] Le système gère une telle violence que l'appareil de légitimation disparaît, il n'y a plus de légitimité, le seul moyen c'est de maintenir la pression tout le temps. Et là des tendances se créent : il y a ceux qui veulent aller jusqu'au bout, d'autres qui commencent à se dire "*on va terminer devant un nouveau tribunal pénal international. Il faut faire attention, il faut préparer une sortie politique*". De nouveau, on peut avoir des processus de guerre civile entre les tendances. Cela peut de nouveau restructurer l'État, l'État déjà en guerre totale. Sauf qu'à un moment les populations ne tiennent plus le choc. [...] J'ai lu quelques articles sur l'état psychologique des Rwandais, des femmes, des enfants. Ils sont brisés. Il y en a au moins pour deux ou trois générations pour restructurer une société plus ou moins heureuse.

Est-ce que réellement, à l'intérieur de cette doctrine, il y a cette volonté de génocide ? Je ne crois pas que ce soit une volonté de génocide stricto sensu ; je crois qu'il y a une volonté d'élimination, d'éradication de l'ennemi. Mais l'énergie humaine peut être tellement forte dans ces moments là... Dans la période 1958-1959, les militaires posent dans leurs revues la question : "Poignard ou bombe atomique ?". Le résultat est le même, disent certains. C'est-à-dire que l'on peut, à travers le terrorisme, la terreur de masse, l'utilisation de la machette, éliminer plus de gens qu'à Hiroshima. Le Rwanda est encore une fois exemplaire. Terriblement exemplaire. C'est effrayant, cette capacité d'organiser un génocide en trois ou quatre mois, c'est incroyable. »

**FXV** : « L'expression "ennemi intérieur", qui sera employée dans les premières consignes à l'origine du génocide au Rwanda, figure-t-elle dans les travaux de la doctrine française ? »

**GP** : « Oui, tout à fait. »

**Sharon Courtoux** : « Quelles sont les traces indélébiles de la transmission de tout ce matériel inappréciable entre la France et le Rwanda ? »

**GP** : « C'est l'organisation parcellaire de l'État. C'est-à-dire la territorialisation des forces de répression. »

**SC** : « Parce qu'il se peut très bien qu'on réponde : "*Mais ils sont assez grands pour l'inventer tout seuls*". »

**GP** : « [...] N'importe qui peut faire son territoire. Mais créer un territoire avec plusieurs systèmes répressifs, organisés, répertoriés avec entrées et sorties contrôlées en quadrillage... [...] La base de cette doctrine là, c'est ce qu'on appelle la



territorialisation des forces armées et de tout ce qui tourne autour. C'est-à-dire de ces hiérarchies parallèles, de contrôle, de mise sous tutelle de tel endroit, de la population, ce sont les villages de regroupement, des villages spécialement affectés à telles ou telles personnes, aux Tutsi, etc. Un système où, à l'échelon le plus bas, un chef va contrôler dix maisons, un système [... où] tout est contrôlé. Si vous donnez un cure-dent à quelqu'un, il vous crèvera l'œil si on en donne l'ordre. C'est ce qui s'est passé. »

**FXV** : « Comment ces doctrines militaires qui se sont élaborées fortement dans les années 1950, se sont-elles transmises, perpétuées au sein de l'armée française, au point de devenir, comme le dit Saint-Exupéry, la pierre philosophale, et d'être appliquées jusqu'à l'extrême au Rwanda ? »

**GP** : « Lorsque je faisais mes recherches, j'ai pris contact avec des officiers qui partaient pour l'école militaire de Bouaké en Côte d'Ivoire. Eh bien, ils partaient avec les cours de Lacheroy sous le bras. D'époque. [...] Donc il y a une perpétuation. C'est une tradition. C'est un savoir-faire qu'on va retrouver jusqu'en 1983 en Argentine, qu'on va retrouver ailleurs. Le problème, c'est de savoir ce que peut offrir l'armée française avec son savoir-faire, ses traditions, si on ne lui dit pas un jour : "Ça il ne faut pas le faire". »

*Notre commentaire : Ce qui a motivé l'audition de Gabriel Périès par la Commission d'enquête citoyenne, c'est la correspondance entre ses travaux et les confidences d'officiers français recueillies par Patrick de Saint-Exupéry. Seule la multiplication de tels aveux permettra de comprendre comment d'anciennes techniques de manipulation ont viré au cauchemar.*

*La thèse de doctorat de Gabriel Périès devrait prochainement devenir un livre. Inutile d'insister sur l'importance des relations entre guerre et génocide (les génocides ont lieu souvent dans un contexte de guerre), ainsi qu'entre doctrines de guerre et génocide (il y a des méthodes radicales de "neutraliser" l'ennemi). Si une propagande sophistiquée parvient à diaboliser ou animaliser un ennemi ciblé, il lui reste peu de chances.*

*L'intérêt de ces considérations déborde le seul cas rwandais, puisque l'instrumentalisation de l'ethnicité est l'une des "armes" favorites des troupes coloniales, devenues régiments d'infanterie de marine, qui ont transmis leur savoir-faire dans toute l'Afrique francophone et y sont encore présentes. Il serait temps aussi que les militants des droits de l'Homme s'intéressent aux contenus des enseignements de l'École de Guerre...*

## Témoignages filmés au Rwanda

**Avertissement** : au nom de la Commission d'enquête citoyenne, le cinéaste Georges Kapler est allé au Rwanda de mi-février à mi-mars 1994 enregistrer plus d'une dizaine de témoignages de rescapés et de miliciens ayant avoué leurs crimes. Ceux-ci allèguent d'une sorte de partage des tâches concerté dans le Sud-Ouest du Rwanda, lors de l'opération Turquoise, entre certains militaires français et des miliciens. Pris isolément, les témoignages de ces derniers nécessitent une grande prudence. Même le récit des rescapés n'est pas a priori paroles d'évangile. Il faut se souvenir cependant qu'ils disaient déjà ce genre de choses dès l'été 1994, mais que peu de monde s'intéressait alors à ce qu'ils racontaient. La convergence des récits des miliciens et des rescapés est si forte, les accusations sont si graves, que des enquêtes approfondies sont devenues inévitables, de la part des médias et de la justice.

### À la prison de Cyangugu : Jean Bosco Habimana

« Nous avons donc rassemblé les Interahamwe et sommes monté à Nyarushishi et nous avons encerclé le camp. Nous venions de l'encercler lorsque est arrivé un Français, j'ignore si c'était le supérieur des autres, mais il nous a dit : "Étant donné que ces gens sont si nombreux rassemblés ici, les satellites ont dû les avoir repérés, vous ne pouvez plus les tuer ici. Par contre, tous ceux qui se cachent, vous pouvez les débusquer et les liquider". En redescendant, nous brûlions et détruisions systématiquement les

maisons qui n'avaient pas encore été touchées.

Lorsque nous en croisions un qui avait un nez un peu long, nous le tuions sans même vérifier son identité, "même le Français a signé ta mort" disions-nous. C'est ce que nous disions partout, que même le Français nous avait accordé la licence de tuer.

Avant de quitter Nyarushishi, les Français nous avaient donné des grenades et des rations de combat. Nous sommes redescendus en mangeant et dans la gaieté. Les faits continuaient. Nous, à la frontière, nous continuions à tuer les gens et les jetions dans le lac Kivu. Sous les yeux des Français bien sûr ! À un moment, les Français nous ont dit : "Vous autres Rwandais hutu n'êtes pas intelligents. Vous tuez les gens et les jetez dans l'eau sans rien faire d'autre ! Ignorez-vous qu'ils finiront par remonter à la surface et qu'ils vont être vus par des satellites. Vous ne savez vraiment rien !" C'est les Français qui nous ont appris à ouvrir le ventre après avoir tué et jeter le corps à l'eau sans qu'il ne risque de remonter à la surface. Nous l'avons appris et avons commencé à l'appliquer. [...] »

« Franchement, s'ils étaient venus pour sauver les gens, ils ne nous auraient pas laissé continuer à tuer les Tutsi devant eux, et encore moins nous donner une partie du matériel que nous employons. [...] »

« Nous avons fait des barrières avec des arbres. Là aussi, les Français nous l'ont reproché car elles sont repérables par les satellites et cela nous dénoncerait. Il nous ont conseillé de les enlever et de nous mettre sur les côtés pour tout surveiller nous-mêmes. Nous avons enlevé les troncs d'arbres qui coupaient la route et avons gardé l'œil en restant sur le côté. Ils nous ont expliqué qu'avec la surveillance de la communauté internationale, si les satellites voyaient les barrages, ça serait du plus mauvais effet, ils nous ont donc conseillé de surveiller la route nous-mêmes, sans barrières. [...] »

« Je peux affirmer que franchement, pour que les Tutsi de Bisesero aient pu être tués au point où ils l'ont été, c'était surtout dû aux Français. Parce qu'au moment où les Français racontaient qu'ils allaient sauver, soi disant, les Tutsi de Bisesero, ils se sont fait accompagner, à leur demande, par les Interahamwe d'un certain Yusufu de Bugarama. Ils y sont donc allés avec ces Interahamwe et Yusufu et un certain Barageza Édouard et d'autres gens de Bugarama. Cela s'est fait en plein jour, les Interahamwe sont partis dans des bus, entre autres avec les Français qui les protégeaient. [...] Ceux qui sont allés à Bisesero – moi je n'y étais pas – sont rentrés en chantant leurs hauts faits comme quoi ils avaient exterminé les Tutsi de Bisesero, qu'ils les avaient bien tirés au fusil. Dans ce cas, on ne peut pas dire que les Français soient allés à Bisesero pour sauver les Tutsi mais plutôt pour les exterminer. »

### À la prison de Cyangugu : Ahmed Bizimana

« Nous sommes rentrés le soir avec deux Français qui nous ont accompagnés jusqu'au pont marquant la frontière. Il avait été décidé qu'ils entreraient le lendemain. Mais ils n'ont pas attendu le lendemain, ils sont rentrés dans la nuit, vers 8 heures du soir, masqués avec des tricots Ninja sur le visage ! C'est des espèces de tricots noirs qui couvrent le visage avec des trous pour les yeux et la bouche. [...] Les Français] sont entrés la nuit par le pont avec leurs jeeps et leur matériel. Ils disaient qu'il n'y avait plus de matériel de travail. Ils nous ont approvisionnés en fusils, munitions, grenades et tout le reste. Ils se sont divisés en petits groupes et se sont mis à rechercher les survivants tutsi. Quand ils en trouvaient, ils leur disaient qu'ils venaient les sauver, alors que c'était un piège. Ils arrivaient, les rassaient en leur disant qu'il n'y avait plus rien à craindre, qu'il n'y avait plus de problèmes. Ils repartaient et donnaient le signal en tirant en l'air. Nous comprenions donc que les Français partaient et les Interahamwe se mettaient en route pour aller tuer ces gens. [...] C'est les Français qui tiraient en l'air. »

« C'était un accord bien entendu entre nous et les Français. De toute façon, ils avaient la capacité de nous arrêter s'ils l'avaient voulu. Nous n'avions plus rien pour nous défendre. Et de leur



côté, les Tutsi se défendaient autant qu'ils le pouvaient, à coups de cailloux et autres projectiles. D'avril à juin, ils avaient repris courage. Quand les Français sont arrivés, ils ont cru que les Français allaient les sauver et en fait les Français les ont trahis. Quand ils arrivaient près de leurs cachettes, ils mettaient leurs cagoules, ils ne voulaient pas être reconnus. »

« Pourquoi je dis que certains Tutsi avaient repris courage ? Je le dis parce que c'est le cas. Ils espéraient qu'ils n'allaient plus mourir. Ici à Cyangugu, le major Cyiza les avait protégés. Mais lorsque les Français sont arrivés, ils nous ont distribué du matériel pour pouvoir tuer ceux qui avaient échappé à la mort. »

« Nous autres avons trouvé la force et la manière de tuer ceux qui avaient échappé à la mort. À l'arrivée des Français, nous les avons accueillis comme nos alliés de toujours que nous connaissions vraiment bien. C'est vrai, ils nous l'ont prouvé, ils ne nous ont jamais rien interdit sur ce point. Eux, ils étaient contents de nous et n'ont jamais rien fait pour entraver le travail de ceux qui faisaient tout ça. Qui était l'ennemi ? Eux aussi savaient que l'ennemi était le Tutsi. [...] À ce moment-là les Tutsi avaient faim, certains avaient passé beaucoup de jours sans rien manger, en se cachant dans la brousse... Les Français avaient des biscuits enrichis, des conserves. Au lieu de les donner à ces gens affamés, non, ils les donnaient aux Hutu et aux Interahamwe. Lorsqu'ils quittaient les lieux, ils tiraient en l'air, c'était le signal qui nous laissait le champ libre pour les tuer. »

« Un exemple que je peux donner, vous voyez, la première jeep qui est arrivée à Mibilizi, le premier coup de frein c'est Mibilizi, c'est là où les premiers Français se sont arrêtés. Il y avait des Tutsi qui y avaient survécu. [...] Lorsque les Français ont quitté Mibilizi pour retourner à Kamembe, ces gens ont été tués immédiatement. [...] Là, il y restait presque 3 000 personnes, elles furent toutes tuées. »

« À cette époque, il y avait beaucoup de cadavres dans le pays, c'est encore une fois les Français qui nous ont conseillé de jeter les corps dans l'eau ou de les enterrer au lieu de les laisser au vu et au su de tout le monde. À cette époque, les gens étaient tués et abandonnés sur place. C'était gênant de laisser les corps apparents, les Français nous ont demandé que nous les enterrions ou les jetions dans l'eau. Nous les jetions dans la Rusizi. [...] »

« Sur la colline de Bisesero, il y avait beaucoup de Tutsi. Il y avait eu beaucoup d'attaques depuis le 15 avril. Ils ont été souvent attaqués, mais ils avaient réussi à se défendre tant bien que mal. Mais quand les Français sont arrivés, ils ont recommencé leur ruse : ils ont appelé les Tutsi qui étaient cachés en leur promettant protection. Une fois que les Tutsi étaient réunis, ils ont immédiatement donné l'ordre et on a tué tous les survivants. [...] »

« Moi, je suis allé vers Kibuye dans le cadre des renforts que nous apportions : des fusils, des grenades et des Interahamwe armés de gourdins et autres. On est allé jusqu'à Bisesero, là nous avons été accueillis par Obed Ruzindana et Clément Kayishema, les responsables de la région venus de Kibuye pour nous accueillir. »

« Au mois de juin à l'arrivée des Français, il y avait déjà eu l'attaque du 15 avril et il y a eu la deuxième à leur arrivée parce qu'ils ont réalisé que les Tutsi étaient encore nombreux, ils n'étaient pas morts. Ils n'ont pas voulu qu'on y aille immédiatement. [...] Nous sommes arrivés après les Français, ils avaient fait le regroupement des gens, et ils ont discuté avec nos responsables. [...] Ils étaient là, je me souviens d'un hélicoptère muni d'une mitrailleuse. Ils ont laissé le champ libre aux tueurs et sont repartis. L'hélicoptère est parti et c'est Ruzindana qui a donné l'ordre d'en finir, nous avons tout ce qu'il fallait pour le faire. C'est Yusufu qui a mis ses gars de Bisesero pour terminer le travail et voilà. [...] »

« C'est à Yusufu qu'ils envoyaient les messages. Il est de ma famille, ma famille proche, c'est mon oncle paternel et mon parrain. Nous nous rendions par là à l'appel des Français. C'est eux qui avaient les infos sur les survivants et tout le reste. [...] »

« Sur la plus haute colline [...] une grosse malle [...] avait été amenée immédiatement par hélicoptère. Il y avait dedans des roquettes que l'on tirait sur les collines et qui brûlaient les gens.

[...] Les Français les ont données aux Interahamwe

[...] qui tiraient sur la plus haute colline de Bisesero.

[...] »

« Les militaires français, là où ils ont été les plus pourris, ils prenaient des filles rescapées et les forçaient à devenir leur femme. Ils les prenaient dans les camps et faisaient d'elles ce qu'ils voulaient. [...] »

« Au moment de fuir au Zaïre, c'est les Français qui ont demandé aux gens de fuir. Ils ont occupé les postes frontières et ont demandé à la population de fuir comme quoi les Inyenzi [*les "cafards", désignation du FPR et des Tutsi en général*] allaient tous les tuer. [...] »

« Les Français venaient pour accomplir ce qui avait été prévu en accord avec Habyarimana, même si celui-ci était mort. »

« Ils n'ont porté aucune assistance aux victimes. Si c'est ce qu'ils prétendent, qu'ils nous montrent alors un seul tueur qui ait été arrêté par eux. Ils ont peut-être tué un a cinq Interahamwe. Si c'était ça l'objectif, pourquoi n'ont-ils pas tué Munyakazi par exemple, lui qui commandait un bataillon entier de tueurs ? [...] Yusufu qui nous commandait, pourquoi ne l'ont-ils pas arrêté ? »

### À la prison de Cyangugu : Aloys Kanyemera

« Les Interahamwe tuaient les gens en leur présence, et eux ne faisaient rien. Les Français eux-mêmes battaient des gens. Si par exemple certains d'entre nous sortaient pour aller chercher du bois de chauffage, les Français refusaient de leur ouvrir la barrière, et les Interahamwe s'en saisissaient aux yeux des Français, les emmenaient pour aller les tuer. »

« Autre chose, les biens publics (hôpitaux, électricité et autre) ont été détruits en leur présence, ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Ils encourageaient les gens à fuir en racontant que les Inkotanyi [*le FPR*] venaient et tuaient tout sur leur passage. Ils leur faisaient ce signe (il fait le geste de se trancher la gorge) pour leur signifier que les Inkotanyi allaient les tuer lorsqu'ils arriveraient, ils leur faisaient signe car beaucoup ne parlaient pas français. Ils leur demandaient d'activer les travaux de destruction et de pillage. Ils faisaient le signe de trancher la tête avec une main, en disant "*Inkotanyi*" pour signifier qu'ils allaient les tuer. »

### À Gashiraboba : Conscessa Masabyimana

« Les blancs de la Croix-Rouge nous ont donc conduit à Nyarushishi. [...] À un moment, les Français sont arrivés [*et contrôlaient*] une barrière. Mais ils s'entendaient avec les Interahamwe conduits par un certain Bandetse, qui est originaire d'ici, tout près, à Nyakarenge. »

« Les Interahamwe discutaient avec les Français et les Français nous disaient de les suivre pour aller nous donner de la viande. Ils nous avaient trouvé une vache à manger, prise sur la colline. Ils prenaient alors certains d'entre nous avec lesquels ils parlaient. Au fait, arrivés à la barrière, ils les livraient aux Interahamwe et ils ne revenaient plus jamais. Nous les attendions avec la part de la viande promise, en vain. »

« Il est arrivé un moment où les Français ont développé une sale habitude : ils venaient et abusaient des filles, moi-même j'ai été forcée par eux, ils m'ont prise par la force. Par après, ils ont tué un garçon qui s'appelait Gilles. Ils l'avaient pris dans le camp et l'avaient emmené avec eux pour aller travailler dans leurs tentes plus loin. [...] »

« À un moment, ils sont venus demander aux gens de sortir du camp pour aller chercher du bois de chauffage, en leur promettant d'assurer leur sécurité. [...] Lorsqu'ils avaient franchi la barrière, les Français la refermaient. Nous attendions et finissions par leur demander pourquoi fermer la barrière avant le retour des nôtres ? Ils nous rétorquaient qu'ils n'avaient pas voulu rentrer au moment où ils leur avaient ouvert la barrière. Nous continuions à attendre. Alors, désespérés, nous retournions demander aux Français qui finissaient par nous répondre que le groupe était tombé sur les Interahamwe de Bandetse qui les avaient tués. Oui, nous les perdions ainsi. »

« Ils venaient et nous proposaient de les suivre pour recevoir du riz et des lentilles. Nous y allions et arrivées là bas, ils nous



prenaient de force, dans leurs tentes ou parfois même dans la forêt, à côté. »

« *[Avez-vous peur en vous y rendant ?]* Pas tant que ça, c'était mourir ici ou là-bas de toute façon. La plupart du temps, nous avions faim et nous disions : *"Allons-y, prenons la nourriture pour la rapporter au camp"*. Mais lorsque nous arrivions là, ils nous forçaient [...]. C'était habituel. [...] »

« J'ai parlé du fait que les Français entraient dans le camp et faisaient sortir les gens du camp en leur promettant qu'ils venaient les chercher pour s'occuper d'un bœuf que eux, ils avaient pris le soin de nous acheter et que des hommes et jeunes gens devaient partir le dépecer et ramener la viande. »

« À mon avis, les Français étaient là dans le but de nous tuer. Ils ne manifestaient jamais de compassion envers nous, ils n'essayaient jamais de nous rassurer, de nous dire de tenir bon, qu'ils allaient empêcher que l'on continue à nous tuer. Rien de tout cela. Bien au contraire, on avait l'impression qu'ils en avaient contre nous. »

« Ils nous disaient que certains des leurs avaient été tués par les Inkotanyi à Kigali. »

### Innocent Habimana Gisama

« Les Français sont arrivés le 27 juin. Nous étions restés peu nombreux, environ 5 ou 6 000 rescapés. La plupart étaient blessés et nous étions tous affaiblis. À leur arrivée, je n'avais plus qu'un seul membre de ma famille, c'est un oncle qui s'appelle Naasson, il ne reste plus que lui et moi parmi les descendants de mon grand-père. C'est après que j'ai appris qu'il me restait encore une sœur et un cousin germain, ils s'étaient cachés et j'expliquerai après comment cela c'est passé. »

« Les Français sont arrivés par hélicoptère accompagnés d'Interahamwe, habillés avec des vêtements de la Croix-Rouge, pour nous faire croire qu'ils étaient des gens de la Croix-Rouge. Ce sont eux qui nous appelaient par microphone en nous demandant de nous montrer et de sortir de nos cachettes – on se cachait dans les trous des mines qui sont à Bisesero. Ils nous disaient qu'il fallait qu'on se montre parce qu'ils venaient nous sauver, qu'ils avaient l'intention de nous transporter à l'abri, dans les zones occupées par le Front Patriotique, là où il n'y avait aucun risque d'être tués. »

« Certains sont venus par hélicoptère avec les Français. Il y avait entre autres trois hélicoptères, trois que j'ai vu de mes propres yeux. Les autres sont arrivés par Jeep. Il y en avait 3, je n'en ai pas vu d'autre. C'étaient des Jeep de Français, avec des Interahamwe qui étaient déguisés avec des vêtements de la Croix-Rouge. C'était une ruse pour qu'on ne les reconnaisse pas, ils étaient avec quelques militaires dans les Jeep. »

« Si je prends ceux qui sont arrivés par hélicoptère et ceux qui sont arrivés par la terre, ils ont utilisé le microphone pour nous dire qu'ils venaient pour nous sauver, que c'était l'occasion que leur donnaient les Français de nous sauver. *"Montrez-vous pour que les Français puissent vous mettre en sécurité"*. Ils nous parlaient en kinyarwanda car les Français ne le parlent pas. »

« Parmi nous, il y avait nos dirigeants, on ne voulait rien faire sans les consulter, ils ont commencé par refuser la proposition parce qu'ils croyaient que c'était un mensonge. Les hélicoptères sont arrivés vers 9-10 heures ; à 12-13 heures, les hélicoptères étaient encore là, il nous semblait que les Français venaient nous sauver, sauf que ça s'est révélé faux. Ils nous lançaient des rations de combat, ils nous invitaient à manger et il nous donnaient de l'eau à boire. Ils nous rassuraient : *"Montrez-vous, plus personne ne sera tué"*. »

« C'est après que tout le monde s'est montré et qu'ils se sont rendu compte que nous étions nombreux, plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Vers 17 heures, le 27 juin, ils nous ont dit qu'on était plus nombreux que ce qu'ils pensaient. Ils pensaient à une centaine de gens et ils ont constaté que nous étions entre 3 et 5 000, ils nous demandé de rester là et la nuit commençait à tomber. Ils nous ont demandé de rester groupés parce qu'ils devaient aller à Kibuye chercher les camions pour nous transporter à un endroit prévu en sécurité. »

« Avant, les hélicos tournoyaient en l'air. Après, quand nous avons accepté de nous montrer, ils ont atterri au-dessus de la colline, là où il y a le monument aux morts de Bisesero. Ils ont atterri, sauf un seul qui est descendu et les militaires français ont sauté sans qu'il atterrisse et il a continué à voler. Les hélicoptères qui ont atterri, c'est ceux qu'on avait l'habitude de voir au Rwanda, mais celui-là c'était un nouveau type d'hélicoptère que je ne connaissais pas. Il était plus long, les autres étaient plus tassés et celui-là était assez allongé. Il avait une forme de banane bien allongée avec deux hélices, plus petites que celles des hélicos habituels, devant et derrière. »

« Ils étaient à terre, mais avant d'atterrir, ils avaient tournoyé en l'air pendant deux ou trois heures. Pendant ce temps, les Interahamwe habillés en Croix-Rouge s'étaient adressés à nous par microphone. Pendant qu'ils parlaient, les soldats français se montraient, c'étaient des Blancs, pour qu'on voie que ce n'était pas des soldats rwandais et ceux qui se montraient n'étaient pas des Noirs. »

« Donc à 17 heures, ils nous ont dit qu'ils allaient en ville chercher les camions pour nous transporter, ils nous ont dit de ne pas avoir peur et de rester groupés si on voyait les camions arriver : *"Ne vous inquiétez pas, les camions viennent vous chercher, ne vous inquiétez pas"*. Les camions sont arrivés entre 10 heures du soir et une heure du matin. Comme ils nous avaient dit de ne pas bouger, ils s'étaient montrés agréables, on avait l'impression qu'ils étaient contents de nous sauver. Et nous, c'est ce qu'on souhaitait vu la situation dans laquelle on était depuis le début du génocide. Au 26 juin, cela faisait trois mois. N'importe qui dans la même situation depuis trois mois accepterait. Quand les camions sont arrivés, on est resté tranquilles. Si on s'était douté qu'il y avait un problème, on aurait pu fuir. »

« Les camions sont arrivés avec les Interahamwe, quelques soldats rwandais et quelques soldats français. Ils transportaient à peu près 500 personnes et il y avait plus de 10 camions, il y avait entre 50 et 80 soldats français. Les Interahamwe et les soldats rwandais ont commencé à nous tirer dessus massivement. Les Français sont restés de côté éclairés par les phares des camions. On y voyait clair. »

« Nous, on avait fait confiance en croyant que les camions venaient nous chercher, on ignorait qu'ils venaient nous tuer. Il y avait parmi eux les Interahamwe, qu'on connaissait, et les soldats rwandais. Les Français regardaient comment ils nous tuaient. Ceux qui essayaient de s'échapper tombaient sur d'autres groupes d'Interahamwe, il n'y avait nulle part où aller parce que les Interahamwe t'achevaient à la machette. »

« Ce jour là, ils m'ont coupé à la tête. Voyez ma cicatrice ! Pendant qu'il me coupait à la tête, j'ai mis ma main et ils m'ont coupé la main. C'est à ce moment qu'ils ont coupé mon oncle, mais il a pu en réchapper et il a été tué plus tard au mois d'août. Il s'était caché chez des gens jusqu'au mois d'août, et au mois d'août ils en ont eu marre de cacher un Inkotanyi, ils traitaient tous les Tutsi d'Inkotanyi. Ils l'ont tué sur l'incitation des Français qui vérifiaient que les gens avaient bien été tués, et les responsables de partis menaçaient également les gens qui avaient mis à l'abri les survivants. »

« La plupart des gens étaient tués sous le regard des Français, et les gens souvent sortaient de leurs cachettes car ils étaient rassurés par la présence des Français. Cela concerne Bisesero, mais aussi les environs de Kibuye. »

« Quand ils avaient appris que les Français étaient là, ils sortaient tous de leurs cachettes. Ça concernait toute la zone Turquoise de Gikongoro à Cyangugu. Les hélicoptères la survolaient en lançant des appels. C'était pour que les gens sortent de leur cachette. Et une fois qu'ils en sortaient, on les tuait tous. »

### Conclusions provisoires

#### 1. Au plan militaire, la Commission constate :

1.1 Les troupes spéciales françaises, ce qui n'est pas contesté, ont formé de 1991 à 1993 dans plusieurs camps d'entraînement des milliers d'hommes qui pour beaucoup allaient devenir les



encadreur du génocide ; la France admet avoir formé les commandos de la Garde présidentielle et les troupes d'élite de l'armée rwandaise, mais plusieurs témoignages avancent que, dans le recrutement massif opéré à l'époque, les hommes formés par les instructeurs français pouvaient aussi bien être (ou devenir) des membres d'escadrons de la mort, des instructeurs ou leaders des milices qui participeront au génocide ;

1.2 Dès janvier 1993, il était difficile pour ces instructeurs français (DAMI) de ne pas voir la volonté exterminatrice de certains chefs et groupes militaires ou miliciens aux moyens ainsi renforcés, puisqu'un important massacre avait eu lieu à proximité du camp de Bigogwe où travaillait une partie de ces DAMI ;

1.3 Un témoin visuel entendu par la Commission assure que, déjà en avril 1991, des militaires français arrêtaient les Tutsi à un barrage routier près de Ruhengeri, sur la base de leur carte d'identité ethnique, et les remettaient aux miliciens en bord de route qui les assassinaient aussitôt ; il reste à rechercher si ces militaires auraient agi seuls ou en obéissant à des ordres, et dans le second cas le niveau hiérarchique de ces ordres ;

1.4 Plusieurs témoignages recueillis au Rwanda, visionnés par la Commission, allèguent d'une sorte de partage des tâches concerté dans le Sud-Ouest du Rwanda, lors de l'opération Turquoise, entre certains militaires français et des miliciens ; l'un de ces derniers et plusieurs rescapés assurent que la découverte des survivants par les premiers éléments de l'opération Turquoise sur les collines de Bisesero a coïncidé avec une série d'attaques sans précédent des milices beaucoup mieux armées, qui auraient massacré une partie des survivants, le reste n'étant sorti de ce piège que 3 jours plus tard par les moyens de transport français ; des témoins interrogés récemment sur place par la Commission, parmi les rescapés et les miliciens, estiment que ce retard a été voulu ; il s'agit là encore d'accusations d'une extrême gravité, qui nécessitent une enquête complémentaire ;

1.5 Selon le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, le colonel Rosier aurait fait faire demi-tour à un détachement français parti porter secours à d'autres rescapés de Bisesero ; bien que ne relevant pas d'une complicité active dans le génocide, cet ordre, qui contredit l'objectif affiché de l'opération Turquoise, ne peut rester sans explication ;

1.6 Il n'est pas contesté que l'opération Turquoise n'a rien fait pour empêcher les militaires et miliciens du génocide de partir s'installer avec armes et bagages à quelques kilomètres du Rwanda, au Kivu (à l'est du Zaïre) ; un rapport de 1995 de Human Rights Watch (HRW) assure que l'armée française aurait transporté l'organisateur présumé du génocide, Théoneste Bagosora, le chef milicien Jean-Baptiste Gatete, et plusieurs autres responsables de l'extermination des Tutsi ;

1.7 Le même rapport de HRW affirme, à partir de plusieurs témoignages, que des militaires et miliciens du camp génocidaire en fuite ont été amenés dans une base française en Centrafrique pour y être entraînés de nouveau ; ce rapport a été rejeté en bloc par les autorités françaises, mais l'affirmation de HRW s'inscrit dans une constellation de faits montrant que les troupes spéciales françaises ont considéré dès la fin du génocide que ceux qui l'avaient commis pouvaient rester leurs alliés ;

1.8 Il n'est pas contesté que les forces militaires et miliciennes du génocide ont entrepris dès l'été 1994 de se reconstituer au Kivu (Zaïre) ; c'est le moment où la France, par l'entremise entre autres de Jacques Foccart et du général Jeannou Lacaze, renoue officiellement avec le dictateur zaïrois Mobutu et lui envoie des instructeurs militaires ; plusieurs témoignages, dont celui du général Roméo Dallaire, montrent la proximité entretenue entre l'armée française et le général Augustin Bizimungu, commandant les Forces armées rwandaises (FAR) qui encadraient le génocide ; quatre ans plus tard, ce général et ses troupes seront à nouveau les alliés de la France dans la guerre civile au Congo-Brazzaville ; la Commission s'est interrogée sur la coopération continuée avec des forces

impliquées dans le génocide pour une succession de guerres en Afrique centrale ;

1.9 À l'aéroport de Goma au Nord-Kivu - contrôlé directement par les Français durant l'opération Turquoise (de fin juin à début août 1994), ou par des forces zaïroises alliées de la France avant et après cette opération -, les avions-cargos chargés d'armes n'ont cessé d'affluer pendant et après le génocide, à destination des forces armées qui ont encadré les massacres (les FAR) ; plusieurs rapports en attestent (HRW, Amnesty International, NISAT... ) ; un témoin a décrit à la Commission comment, fin juin 1994, ces cargaisons d'armes étaient transférées aux FAR ; il estime qu'à cette époque, le transit par Goma supposait l'accord de l'armée française ;

1.10 Deux de ces livraisons d'armes pour les FAR pendant le génocide, les 25 et 27 mai (après l'embargo voté le 17 mai par l'ONU), ont été l'objet d'une enquête de HRW ; le consul de France à Goma, Jean-Claude Urbano, a indiqué à l'enquêtrice de HRW qu'il s'agissait d'honorer des commandes à la France antérieures au 17 mai ; il a démenti par la suite, mais a renoncé à sa plainte contre HRW ;

1.11 Selon l'historien Gérard Prunier, Philippe Jehanne, conseiller DGSE du ministre de la Coopération Michel Roussin, a admis que la France livrait des armes au camp du génocide ; dans une entretien avec Médecins sans Frontières, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré avoir mis fin aux livraisons d'armes fin mai 1994 (alors que le génocide est aux trois-quarts achevé), tout en suggérant que l'Élysée pourrait continuer d'en livrer ;

1.12 Selon un compte-rendu examiné par la Commission, recueilli en 1994 à Kigali par la journaliste Colette Braeckman, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda a rencontré à Paris le 9 mai (plus d'un mois après le début du génocide), le général Jean-Pierre Huchon, chef de la Mission militaire de coopération (MMC) et pivot de l'alliance entre l'armée française et les FAR ; le compte-rendu mentionne l'intention de la France de porter secours à ses alliés et la mise en place d'une liaison cryptée entre la MMC et les FAR ; il impute au général Huchon le souci de s'installer dans une guerre longue et de renverser la mauvaise « image du pays » ; la critique interne de ce document et les effets qu'il semble avoir eu les jours suivants sur les messages émis par les radios rwandaises penchent en faveur de son authenticité ; celle-ci pourrait être confirmée ou infirmée à partir de vérifications factuelles (agenda du général, paiement du matériel de communication, etc.) ; s'il était authentique, ce document ferait paraître la profondeur de l'alliance entre une partie de l'armée française et les FAR durant le génocide ; la Commission regrette que ni le Parlement, ni des médias, n'aient cherché à enquêter à ce sujet ;

1.13 Selon l'historienne Alison Des Forges et le journaliste Patrick de Saint-Exupéry (qui fait état d'un document), le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, acheteur d'armes des FAR, attaché à l'ambassade du Rwanda en France, aurait séjourné 27 jours à Paris au printemps et au début de l'été 1994, et aurait été en contact fréquent avec le général Huchon ;

1.14 Mi-juin 1994 est organisée par le colonel Bagosora, orchestrateur présumé du génocide, une double livraison d'armes depuis les Seychelles jusqu'à Goma ; l'intermédiaire est un Sud-Africain, Willem Petrus Ehlers, un ancien responsable du régime d'apartheid, qui a reçu une formation militaire en France et serait proche d'un important agent français ; l'argent de la vente a été tiré sur la BNP Paris ;

1.15 L'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril apparaît au cœur du dispositif militaire franco-rwandais ; il ne cache pas ses liens avec la mouvance porteuse du génocide, ni qu'il a été présent au Rwanda pendant le génocide ; deux sources sérieuses, Alison Des Forges et Patrick de Saint-Exupéry, indiquent qu'il a signé avec le gouvernement du génocide un contrat « insecticide » (les Tutsi étaient appelés « cafards ») ; il est peu compréhensible que, sur ce point comme sur d'autres, ce militaire semble bénéficier d'une totale immunité ; la Commission ne comprend pas non plus qu'il n'ait pas été entendu par la



Mission d'information parlementaire ;

1.16 Plusieurs témoignages, et les propos recueillis par divers journalistes, montrent l'antitutsisme virulent, voire prosélyte, affiché par des militaires français, depuis certains soldats intervenant durant l'opération Turquoise jusqu'à de hauts gradés ;

1.17 Plus généralement, la présence militaire française au Rwanda de 1990 à 1994 paraît bien avoir été entièrement captée par les forces spéciales imbriquées aux services secrets, avec l'appoint des commandos de la gendarmerie (GIGN et EPIGN) ; avec Patrick de Saint-Exupéry, la Commission constate qu'une guerre secrète a été menée au Rwanda par une « légion présidentielle » hors hiérarchie, le commandement des opérations spéciales (COS), affranchi de tout contrôle démocratique hors la personne du Président ; cette situation est d'autant plus dangereuse que, selon le chercheur Gabriel Périès, la doctrine militaire enseignée et transmise parmi ces forces spéciales privilégie des formes de manipulation de l'opinion et de contrôle des populations, ainsi que le renforcement des réflexes identitaires ; on peut dès lors se demander si, à l'occasion de la guerre menée par la France au Rwanda pour des objectifs obscurs, des « apprentis sorciers » n'auraient pas franchi – comme le soutient Patrick de Saint-Exupéry – un palier dans la guerre psychologique et l'instrumentalisation de l'ethnicité jusqu'à amorcer, dans un contexte « favorable », la dynamique génocidaire ; cet amorçage pourrait être un résultat non souhaité, mais pourquoi en ce cas les plus hautes autorités politiques et militaires, rattachées à la Présidence de la République, ont-elles mis si peu d'empressement à combattre dès avril un génocide que certains officiers ou diplomates laissaient présager depuis 1990 ou 1991 ?

**2. Au plan financier**, la Commission constate :

2.1 La Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, a pu tirer des sommes importantes sur la Banque de France et la BNP Paris : 2 737 119,65 FF en six prélèvements du 30 juin au 1<sup>er</sup> août pour la Banque de France, 30 488 140,35 FF en sept prélèvements du 14 au 23 juin 1994 pour la BNP ; la CEC se demande comment la Banque de France a pu procurer des moyens financiers (dont 1 500 000 FF le 1<sup>er</sup> août, alors que le Gouvernement responsable du génocide et sa banque ont quitté le Rwanda depuis un mois) aux auteurs d'un génocide commencé le 7 avril ; comment l'autorité de tutelle de la place financière de Paris a pu ne pas demander de couper les liens financiers avec les autorités génocidaires ; comment la BNP a pu ignorer la portée de ces prélèvements ;

2.2 La Commission se demande pourquoi la France et la BNP n'ont pas davantage coopéré avec la commission d'enquête des Nations unies à propos de la double livraison d'armes aux FAR évoquée plus haut, en provenance des Seychelles mi-juin 1994, impliquant l'intermédiaire Ehlers et le colonel Bagosora, et dont le paiement est venu de la BNP Paris.

**3. Au plan diplomatique**, la Commission constate :

3.1 La journaliste Colette Braeckman a confirmé que, selon une source diplomatique, le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) composé de représentants des factions politiques extrémistes et qui va aussitôt superviser le génocide, aurait été constitué au sein de l'ambassade de France à Kigali, sous la houlette de l'ambassadeur Marlaud ;

3.2 La France va continuer à reconnaître le GIR, qui sera jugé responsable du génocide par le Tribunal pénal international d'Arusha, durant tout le génocide et même les premières semaines de juillet, après avoir protégé sa fuite ; le 27 avril, 20 jours après le début du génocide, elle a accueilli à l'Élysée, au Quai d'Orsay et, semble-t-il, à Matignon, le ministre des Affaires étrangères du GIR Jérôme Bicomumpaka, accompagné d'un leader réputé pour son fanatisme ; ce, malgré les avertissements d'importantes organisations des droits de l'Homme, qui ont mis en garde l'exécutif français contre la caution ainsi apportée aux autorités en train d'administrer le génocide ; la Commission se

demande par ailleurs pourquoi les quelques voix discordantes au sein de la diplomatie française n'ont pas été entendues ;

3.3 L'Élysée, qui disposait d'une grande influence sur le GIR, ne s'en est guère servi pour l'inciter à cesser les massacres ; le Président de la République, selon Patrick de Saint-Exupéry, et son Monsieur Afrique Bruno Delaye, selon Alison Des Forges, auraient tenu des propos marquant une indifférence quasi totale au fait qu'un génocide puisse être en train de se commettre en Afrique, comme s'il s'agissait de quelque chose de banal ;

3.4 Selon l'historien Gérard Prunier, l'Élysée aurait subordonné la mobilisation diplomatique contre le génocide à la réalisation d'objectifs géopolitiques comme la réhabilitation du maréchal Mobutu, allié de la France ;

3.5 Selon Alison Des Forges, la représentation française à l'ONU, en bons termes avec celle du GIR, aurait mobilisé son influence et ses relations au siège des Nations unies pour infléchir l'information du Conseil de sécurité, favorisant la perception d'un conflit armé plutôt que celle d'un génocide en cours ; une telle présentation a été celle proposée pendant plusieurs semaines par le Secrétariat général ; elle a concouru à limiter et retarder les réactions internationales contre le génocide.

**4. S'agissant des médias et de l'idéologie**, la Commission constate :

4.1 L'Élysée et le gouvernement ont diffusé aux médias des versions officielles qui ont évolué au fil des événements, notamment lors de la préparation et de la mise en œuvre de l'opération Turquoise ; mais l'ampleur des massacres a tellement frappé les esprits des journalistes présents sur le terrain qu'ils ont dans l'ensemble, de l'avis de la Commission, tenu à informer librement de ce qu'ils voyaient et entendaient ; quatre jours après le début des tueries, des journalistes parlaient de génocide ; dans les trois premières semaines, des chercheurs avertis de l'histoire sociale du Rwanda démasquaient la caricature ethniste et offraient une explication cohérente des causes profondes du génocide ; la plupart des envoyés spéciaux ont fait leur travail et rapporté les faits observés, dans la mesure de leurs possibilités d'accès à l'information et souvent en prenant des risques ; ils n'ont pas déguisé la responsabilité de la France depuis 1990 ;

4.2 Cependant, certains de ces envoyés spéciaux, des éditorialistes et des rédactions parisiennes ont eu tendance à répercuter le discours de diabolisation du FPR, l'adversaire du camp génocidaire - à tomber par exemple dans le piège des « éléments infiltrés » qui justifiaient les « réactions spontanées » de la population ; cela empêchait de percevoir la planification du meurtre et préparait le terrain à la thèse du « double génocide » ; il n'est pas douteux que l'avance de l'armée du FPR et la « libération » des territoires se sont accompagnées de violences, mais celles-ci n'ont pas fait l'objet de vraies enquêtes et la presse s'est trop souvent fait l'écho de bruits non vérifiés ; on peut reprocher à la presse de n'avoir pas compris que le déchaînement meurtrier imposait un choix, et non un balancement entre « deux parties au conflit » ; concrètement, et quoi que l'on pense de ce mouvement, c'était le FPR qui sauvait les survivants ;

4.3 Les principaux quotidiens ont continué, même pendant l'opération Turquoise, à diffuser dans leurs colonnes le discours ethniste - souvent dans sa version la plus absurde, nilotique et hamite -, alors que, dans les mêmes colonnes, une explication scientifique de la fabrication de l'ethnisme avait été donnée ;

4.4 À côté des journalistes lucides et courageux qui surent ne pas céder aux pressions, d'autres ont trop souvent suivi le « politiquement correct » véhiculé par le pouvoir, contribuant à la mauvaise information de l'opinion publique française qui a elle-même tardivement et insuffisamment réagi ;

4.5 Du côté des décideurs politiques et militaires français engagés depuis trois ans et demi dans une alliance avec les forces rwandaises qui allaient commettre le génocide, la



propagande a continué : diabolisation du FPR (les « Khmers noirs »), description raciste des Tutsi, dépeints en envahisseurs avides, cruels et dominateurs, justification de la « guerre » par la légitimité du « peuple majoritaire » et le combat contre « l'expansionnisme anglo-saxon », etc. ; tous ces éléments de propagande se sont encore affichés complaisamment lors de l'audition de ces responsables par la Mission d'information parlementaire.

**5. S'agissant de l'opération Turquoise**, la Commission constate :

5.1 Il apparaît qu'a existé parmi les décideurs tant politiques que militaires ce que Patrick de Saint-Exupéry appelle la « ligne Mitterrand », visant au départ, sous un prétexte humanitaire, ce qu'Édouard Balladur a qualifié d'« expédition coloniale » : une partition du Rwanda au bénéfice du camp du génocide en déroute ; cette option s'est heurtée à une « ligne Balladur », nettement moins agressive ;

5.2 Même si la « ligne Mitterrand » ne l'a pas emporté, le format de l'opération était bien plus celui d'une expédition militaire que celui d'une opération humanitaire ; sur le terrain, des militaires tenants de la « ligne Mitterrand » ont pu tenter de faire prévaloir leur optique va-t-en-guerre, mais la chute de Kigali a rapidement changé le contexte ;

5.3 La « Zone humanitaire sûre » (ZHS) est créée le jour même de la prise de Kigali par le FPR ; il n'est guère contesté que cette zone n'était pas très sûre pour les survivants, dans la mesure où aucun responsable, leader ou exécutant du génocide n'y a été arrêté ; de même, la Radio des Mille Collines qui encourageait les massacres et assassinats n'a pas cessé d'émettre ; ceux-ci ont continué, tandis que les FAR continuaient de recevoir des armes via l'aéroport de Goma ;

5.4 Il n'est pas contesté que la ZHS a servi de couloir de passage pour des éléments du GIR et des FAR ;

5.5 la Commission a recueilli une série de témoignages qui portent des accusations très graves contre certains militaires français, accusés non seulement d'avoir laissé en paix les génocidaires, mais encore d'avoir coopéré avec eux, voire de les avoir incités à « finir le travail », en « purgeant » notamment la poche de résistance de Bissero, ou d'avoir aidé les miliciens à débusquer les survivants, ou de leur avoir livré des rescapés ; bien que ces témoignages évoquent un degré de complicité qu'elle ne pouvait imaginer, la Commission estime qu'il n'est pas possible de ne pas chercher à les vérifier, dans la mesure où des survivants et des miliciens repentis soutiennent des récits concordants.

**6. S'agissant de la hiérarchie des responsabilités**, la Commission constate :

6.1 En tout ce qui précède, que des enquêtes complémentaires doivent continuer à vérifier, la responsabilité de l'ancien Président de la République François Mitterrand, chef des Armées, apparaît la plus grande ;

6.2 Cette responsabilité constitutionnelle n'exclut pas celle des autres membres de l'exécutif et celle du Parlement ;

6.3 Les chefs militaires, l'amiral Lanxade, les généraux Quesnot et Huchon, ont eux aussi joué un rôle déterminant, d'autant plus qu'ils géraient l'information du Président, « partageant et orientant » sa réflexion, selon l'expression d'Alison Des Forges ;

6.4 Cependant, la doctrine même et la pratique des Forces spéciales surreprésentées dans le haut commandement n'est pas incompatible avec ce qu'elles appellent les « hiérarchies parallèles ». Il faudrait s'interroger sur le rôle exact tenu par des officiers « charismatiques » comme les généraux Lacaze et Heinrich ;

6.5 Plus généralement, la Commission constate un usage abusif et hyperextensif du « Secret Défense », qui représente en soi un danger pour la démocratie et les institutions républicaines.

**La Commission d'enquête citoyenne demande d'ores et déjà :**

– que soit examinée avec sérieux la somme d'éléments pouvant laisser présumer l'implication active de certains Français, responsables ou subalternes, dans le génocide des Tutsi en 1994 ; l'impunité en ce domaine n'est pas envisageable ; si ces éléments étaient confirmés, la saisine des instances judiciaires serait nécessaire, qu'il s'agisse du Tribunal pénal international d'Arusha ou de la justice française ;

– que des députés exercent aussi leur rôle constitutionnel de contrôle de l'exécutif, sans se contenter des résultats d'une Mission d'information parlementaire qui a esquivé les sujets les plus sensibles ; sur le thème du rôle de la France dans le génocide de 1994, l'information du Parlement ne peut être considérée comme close ;

– que les partis politiques et le mouvement citoyen considèrent la dangerosité d'évolutions organisationnelles récentes, telle la constitution du Commandement des opérations spéciales en une sorte de « légion présidentielle » ;

– que la France, dans ses rapports avec le peuple rwandais, se dispose à tirer les conséquences de ceux de ses actes qui seront avérés, parmi ceux qu'a évoqués la Commission ou qui pourraient encore se révéler.

### Fausse notes

– Sans doute par souci de redorer son image de vivier d'extrême droite, l'Université Lyon 3 va honorer **Blaise Compaoré** du titre de docteur *Honoris Causa*. Tant d'honorables causes seront à remémorer depuis l'assassinat de Thomas Sankara : prise de pouvoir illégitime, prolongée de deux élections frauduleuses ; installation d'une instabilité en Afrique de l'Ouest en aidant les guerres hypercriminelles de Charles Taylor au Liberia puis en Sierra Leone ; répression interne et assassinats, tels celui du journaliste Norbert Zongo...

La cérémonie aura lieu le 23 avril à partir de 17 heures, sous les huées d'une manifestation à laquelle nous appelons (15 quai Claude Bernard).

– **Idriss Déby** envisage, après les succès de Sassou, Bongo etc., de faire modifier la Constitution pour pouvoir se présenter une fois de plus aux prochaines « élections » présidentielles. Résultat garanti.

– Avec *Le Figaro* et *L'Express*, mais aussi de nombreux quotidiens régionaux, départementaux, et autres hebdomadaires locaux, l'emprise chiraquo-médiatique de **Serge Dassault**, après le rachat de la Socpresse, doit nous alerter sur l'état de notre... démocratie ( ? )

– Le parquet de Grenoble a refusé de rouvrir l'instruction de l'enquête sur **l'Ordre du Temple solaire** (OTS). « *La justice française n'a fait que combattre la pertinence des parties civiles au lieu de les soutenir dans la recherche de la vérité* » ont déclaré des familles de membres de l'OTS victimes d'un massacre dans le Vercors en décembre 1995, avec leur avocat (*Libération*, 25/03). Cette affaire est classée comme « suicide collectif ». L'OTS est soupçonnée de relations avec certains réseaux mis en place pour mener la guerre froide, comme le Gladio (*Stay behind*)... et la Françafrique pasquaïenne.

# Ils ont dit...

## Françafrique

*[Non content de sa complicité avec un régime responsable de génocide, notre pays se rend complice de celui du Congo Brazzaville, responsable de crimes contre l'humanité. Nous partageons la stupéfaction et l'indignation profonde exprimées dans le communiqué ci-après, que nous reproduisons in extenso. En notre nom, le crime continue. Il est plus que temps de trouver les voies et les moyens pour y mettre fin.]*

« La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), la Ligue française des droits de l'Homme et du Citoyen (LDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) expriment leur plus vive stupéfaction et leur indignation profonde au regard de la mesure prise au milieu de la nuit dernière de remettre en liberté **Jean-François Ndengue**, directeur de la police nationale du **Congo Brazzaville**.

Après avoir été placé en garde à vue le 1<sup>er</sup> avril, Jean-François Ndengue a été mis en examen pour crimes contre l'humanité par un Juge d'Instruction de Meaux puis placé en détention provisoire par le Juge des Libertés et de la Détention (JLD) hier soir. Cette décision a été prise nonobstant les pressions particulièrement fortes exercées par les plus hautes autorités de l'État français et relayées par le Parquet et ce, en violation flagrante du principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

Alors que la thèse officielle avancée par le Quai d'Orsay pour justifier la libération de Ndengue est que ce dernier "avait un passeport diplomatique en cours de validité et était en visite officielle", la FIDH, la LDH et l'OCDH contestent et réfutent totalement ces arguments. Or, Ndengue ne pouvait justifier ni d'un passeport diplomatique, ne serait-ce que compte-tenu de la nature de ses fonctions, et tous les éléments de faits démontrent qu'il était en séjour privé et non en mission officielle, étant précisé que :

1. La Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, accorde aux agents de missions diplomatiques permanentes une immunité de juridiction pénale complète (art. 31) et les protège contre toute forme d'arrestation et de détention (art.29). Cependant, elle est inapplicable dans notre affaire puisque Jean François Ndengue n'appartient pas à une mission diplomatique permanente en France et n'est donc pas un "agent diplomatique" au sens de la Convention.

2. La Convention de New York des 8 et 16 décembre 1969 sur les missions spéciales, accorde aux représentants d'États en mission spéciale à l'étranger une immunité de juridiction absolue le temps du voyage officiel (art. 31) et les protège contre toute forme d'arrestation et de détention durant la mission spéciale. Cependant, la France n'a pas ratifié cette Convention qui n'est donc pas applicable. En tout état de cause, la Convention ne prévoit aucune immunité pénale en cas de visite privée à l'étranger. Elle ne peut donc pas non plus trouver application pour exempter Jean François Ndengue de sa responsabilité pénale individuelle puisque ce dernier se trouve en France depuis le 19 mars dernier à des fins purement personnelles.

3. Le droit international coutumier ne confère pas non plus d'immunité pénale à une personnalité étrangère en visite privée en France. Cette position a été officiellement adoptée en 2003 par le gouvernement français lui-même devant la Cour internationale de Justice dans la même affaire (République du Congo c. France). Le Conseil du gouvernement français lors de l'audience publique du 28 avril 2003 a indiqué sans ambiguïté : "Il paraît, prima facie, très évident qu'aucune des trois dernières personnalités que j'ai mentionnées [le général Pierre Oba, ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire, le général Norbert Dabira, inspecteur général des forces armées congolaises et le général Blaise Adoua, commandant de la garde présidentielle] ne bénéficie de quelque immunité internationale que ce soit à raison de ses fonctions". A fortiori, évidemment, le même raisonnement est applicable s'agissant du directeur de la police nationale du Congo Brazzaville.

En conclusion, Jean François Ndengue, venu en France en visite privée, ne bénéficie d'aucune immunité diplomatique en vertu du droit international conventionnel ni du droit international coutumier.

C'est semble-t-il par la seule diligence extrême du Parquet qui a fait appel de la décision de placement en détention provisoire

qu'un haut magistrat, agissant en qualité de président de la Chambre de l'Instruction de Paris, convoqué en urgence en plein milieu de la nuit, a statué en faveur d'une mise en liberté.

Il apparaît en outre que l'avocat lui-même de Jean François Ndengue, n'était pas informé de cette démarche ayant pour sa part fait une demande de référé liberté qui devait être examinée mercredi prochain par la Chambre de l'Instruction.

Pour le Président de la FIDH Sidiki Kaba, "quand la raison d'État prévaut, l'État perd la raison au plus grand mépris des victimes de crimes particulièrement odieux. De façon scandaleuse, la démonstration est hélas une nouvelle fois faite que les amitiés entre États priment sur le droit des victimes à un recours effectif devant des tribunaux indépendants".

La FIDH, la LDH et l'OCDH condamnent le respect apparent d'une légalité formelle qui ne fait en réalité que confirmer le sentiment que l'exécutif français en couvrant de tels "amis", entretient en réalité sa complicité avec des criminels contre l'humanité. Les organisations appellent enfin que Jean-François Ndengue est toujours mis en examen, en dépit de sa libération.

Rappel des faits et de la procédure (pour un état complet voir le dossier sur

<http://www.fidh.org/afriq/dossiers/sassou/sassou.htm>).

De passage dans la capitale française, Jean François Ndengue a été arrêté par les forces de police sur le fondement d'une plainte avec constitution de partie civile déposée en décembre 2001 aux côtés de victimes congolaises par la FIDH, la Ligue française des droits de l'Homme et l'Observatoire congolais des droits de l'Homme, organisation membre de la FIDH au Congo, pour crimes contre l'humanité, disparitions forcées et torture.

M. Ndengue était en mai 1999 en charge de la sécurité au Port fluvial du Beach de Brazzaville où plusieurs centaines de réfugiés congolais de retour dans leur pays profitant d'un couloir humanitaire placé sous les auspices du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) furent enlevés par des éléments de la garde présidentielle et exécuté dans l'enceinte même du Palais du président Sassou Nguesso. De sources concordantes, plus de trois cent cinquante cas de disparitions auraient été recensées au cours de ce retour d'exil. Pour la seule journée du 14 mai 1999, plus de 200 personnes auraient ainsi disparu. Il était à ce titre en contact permanent avec les éléments de la Garde présidentielle qui patrouillaient au Beach, il recevait et exécutait les instructions officielles quant à la conduite à tenir au moment des massacres et était présent lors des arrestations et enlèvement des futures victimes congolaises.

M. Ndengue est la deuxième personne gardée à vue dans cette affaire. Ce fut également le cas le 23 mai 2002 de M. Dabira, Inspecteur général des Armées au moment des faits. Nos organisations appellent à cet effet que M. Dabira s'était par la suite dérobé à une convocation du juge en septembre 2002, sur insistance des autorités congolaises. Il se trouve depuis à Brazzaville malgré une mise en examen en France et un mandat d'arrêt international délivré contre lui. » (FIDH, communiqué Libération de Jean François Ndengue. Paris, complice de crimes contre l'humanité ? Un coup de force politico-judiciaire, 03/04).

## Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



### Abonnez-vous :

France : 20 €  Étranger : 25 €

Soutien : à partir de 24 €

(chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

(à envoyer à SURVIE 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris)

Je souhaite recevoir une plaquette de présentation de l'association Survie.



« Parce que nous ne pouvons pas accepter le maintien au pouvoir de dictatures souvent sanguinaires, nous demandons [...] la création d'un corps des droits de l'Homme qui [...] informera la communauté internationale et lui permettra d'agir en connaissance de cause. » (**Dominique DE VILLEPIN**, interviewé par RFI, reproduit sur [diplomatie.gouv](http://diplomatie.gouv), le 18/03).

[Un poisson d'avril, sans doute. – PC]

« [Les multinationales pétrolières génèrent chaque année] 1 500 milliards de dollars de surplus. » (**Jean-Marie CHEVALIER**, professeur à l'université Paris-Dauphine, à l'occasion de la sortie du dernier rapport de Global Witness, *L'heure est à la transparence*, <http://www.globalwitness.org/reports/show.php/en.00049.html>. Cité par *Libération* du 25/03).

[Ce surplus est la différence entre le chiffre d'affaires mondial de l'industrie pétrolière et le coût global de l'extraction. C'est l'équivalent du PIB de la France, plus de 15 fois le coût estimé par le PNUD pour

proposer aux plus pauvres de la planète l'accès aux biens publics basiques, 150 fois le coût d'un programme mondial efficace de lutte contre le sida... Le rapport de Global Witness montre qu'en fait cet argent exacerbe presque toujours les inégalités entre les immenses fortunes de quelques-uns et la misère des peuples du Sud propriétaires du pétrole, entraînant une répression et des conflits armés eux-mêmes financés par une partie de ce surplus. – FXV]

**Mémoire**

« Ce livret [un Guide rédigé par l'Éducation nationale pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme à l'école] est bien difficile à lire. [...] Et je vous suggère d'y insérer des textes sur l'esclavage. Celui d'hier comme celui d'aujourd'hui » (**Jacques CHIRAC** à Luc Ferry en Conseil des ministres le 10 mars, cité par *Le Canard enchaîné* du 17/03).

[Jacques Chirac feint-il d'ignorer que l'oppression-prédation que ses amis les tyrans français ont font subir à leurs peuples est une forme d'esclavage moderne ?]

**A fleur de presse**

**Mondialisation**

**Libération**, *Le grand capital fait pression à l'ONU*, 20/03 (Christian LOSSON) : « Les débats sont vifs depuis le 13 août 2003. Ce jour-là, la sous-commission des droits de l'Homme des Nations unies avait adopté des "normes" sur "les responsabilités des entreprises transnationales". Un "événement" salué par les ONG. "Un premier pas vers la fin de l'impunité des grands acteurs privés économiques", confiait récemment Irène Khan, présidente d'Amnesty international. C'est que "après quatre ans de travaux, la sous-commission avait rédigé un texte international qui reconnaît enfin la responsabilité des entreprises et pas uniquement celle des États", note Marie Guiraud, de la

Fédération internationale des droits de l'Homme. "Une première". La nouveauté, ajoute CEO (*Corporate Europe Observatory*), un centre d'études basé à Amsterdam, c'est que "les normes proposées vont au-delà du pur volontarisme et incluent potentiellement des mécanismes de dédommagement".

Le problème est que, pour faire avancer les choses lors de la 60<sup>ème</sup> réunion annuelle de la Commission des droits de l'Homme, il faut qu'un État se décide à inscrire à l'ordre du jour lesdites normes. Or, à ce jour, aucun gouvernement ne semble décidé à en faire la promotion... Les "pressions amicales" d'organisations patronales nationales ("On n'est pas contre les principes de la sous-commission, mais contre leur application", a pu dire un représentant du Medef), pèsent sans doute. »

**Lire**

Patrick de Saint-Exupéry, *L'inavouable - La France au Rwanda*, les Arènes, 2004.

Lecture obligatoire : on l'aura compris à travers ces *Billets*.

Sous une forme très littéraire, Patrick de Saint-Exupéry prend pour accompagnateur imaginaire Dominique de Villepin. Il nous emmène avec lui au Rwanda, au tribunal d'Arusha (Tanzanie), et sur les chemins du questionnement en France : nous assistons à la mission d'information parlementaire, à ses rencontres avec des militaires français (tous anonymes) qui sont allés au Rwanda.

Certaines de ses révélations effroyables sont déjà évoquées dans ce numéro. La préparation, et en partie l'exécution, du génocide était encadrée par des unités d'élite françaises dans le cadre de la stratégie de « guerre totale » qu'elles considéraient "devoir" appliquer. Comme le résume Monique Mas (RFI, 24/03, *Le pavé dans la mare d'un journaliste du Figaro*) : « En filigrane, témoignages à l'appui, se dessine la règle d'un jeu mis en œuvre jadis par l'armée française en Indochine et en Algérie : "La guerre révolutionnaire". Suggérée au Rwanda par une "élite" militaire coloniale en mal d'empire, la doctrine et les moyens qu'elle suppose auraient séduit un chef d'État fasciné par la théorie... »

des complots, François Mitterrand ».

L'auteur révèle la mystification autour du débarquement militaire français, en 1990 : le FPR était loin de Kigali, contrairement à la justification officielle de l'envoi des troupes. Tirer des coups de feu en l'air, raconter le soir aux journalistes dans les bars des combats qui n'ont jamais eu lieu : tel était le volet ultra-secret de l'opération *Noroît*. On comprend mieux le nom donné à une autre opération militaire française au Rwanda : *Chimère*. « Nous sommes là pour 10 ans », aurait alors assuré le lieutenant-colonel Canovas. « Hors hiérarchie », il était « régulièrement reçu à Paris par le chef d'État-major des armées » (p. 244, 246). Quelle est donc la lutte contre une rébellion armée qui peut être prévue pour 10 ans ?

Les massacres anti-Tutsi ont dès lors pris des allures de plus en plus génocidaires, pendant que la France démultipliait les livraisons d'armes et les envois de troupes... La machine à tuer était en marche... [PC]

**Sommaire :**

|   |       |
|---|-------|
| Salves                                  | p. 2  |
| Commission d'enquête citoyenne (Rwanda) | p. 3  |
| Ils ont dit                             | p. 15 |
| A fleur de presse                       | p. 16 |
| Lire                                    | p. 16 |

François-Xavier Verschave et Philippe Hauser

**Au mépris des peuples,  
le néocolonialisme franco-africain**

La Fabrique, 2004, 128 p., 9 € franco à Survie

Ce livre d'entretiens met à jour le scandale à travers lequel la politique mondiale, c'est-à-dire celle des pays riches, se reconstitue chaque jour sur le mode de l'oubli actif et de l'exploitation éhontée de populations dont la vie est en suspens. La FrancAfrique est l'un des modèles les plus aboutis de cette logique. Ce livre en retrace l'histoire, de la première guerre froide à la mondialisation. Il en décrit les formes actuelles : "Mafiafricque", paradis fiscaux, scandales politico-financiers, guerres civiles entretenues à peu de frais par les grandes puissances. Il précise les impacts sur la France, où la politique du secret et de l'impunité au nom de la "raison d'État" constitue un défi à la démocratie. Enfin, il trace les voies possibles pour "en sortir"...

**Directeur de la publication :** François-Xavier Verschave.

**Directeur de la rédaction :** Pierre Caminade.

**Secrétariat de rédaction :** Lila Chouli.

**Comité de rédaction :** Christian Loubier (CL), Emmanuel Cattier (EC), Odile Tobner (OT), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS).

**Ont aussi participé :** François-Xavier Verschave (FXV) et les participants à la Commission d'enquête citoyenne.

**Coordination :** Sophie Brondel.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris – Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : avril 2004 - ISSN 1155-1666

Imprimé par nos soins –

Abonnement : 20€ (Étranger) : 25€ ; Faible revenu : 16€)

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25 - Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20 -

<http://www.survie-france.org> - [survie@wanadoo.fr](mailto:survie@wanadoo.fr)